

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

www.adiac-congo.com

27 OCTOBRE 2020

Brazzaville capitale de la France Libre

Une mémoire partagée



Le 24 octobre 1940, le général de Gaulle foule pour la première fois le sol de Brazzaville alors que la France, aux prises avec l'occupation de l'armée allemande, est menacée dans son existence. Le chef des forces françaises libres qui avait, le 18 juin, lancé depuis Londres en Grande-Bretagne, l'appel à la résistance contre l'envahisseur, trouve en Afrique et au Congo l'énergie nécessaire pour continuer la guerre contre les nazis. Il proclame Brazzaville capitale de la France Libre et ne cessera de mobiliser en faveur de la libération au cours de ses nombreux voyages en Afrique et au Congo. 80 ans après le Manifeste de Brazzaville qui crée le 27 octobre 1940 le Conseil de Défense de l'Empire, premier organe de gouvernement de la France libre, Brazzaville se souvient.

De Gaulle et Brazzaville L'histoire ne ment pas

Le mérite des événements qui structurent l'histoire des hommes et des nations est qu'ils ne peuvent pas se mentir à eux-mêmes.

Page 2

Brazzaville, capitale de la France Libre « Pour se souvenir tous ensemble »

Il y a 80 ans, Charles de Gaulle venait à la rencontre du gouverneur général de l'AEF à Brazzaville. Depuis, le souvenir semble s'être effacé.

Page 3

Charles de Gaulle et l'Afrique, une relation fortifiée dans les épreuves

En cette année 2020, des hommes et des femmes honorent, un peu partout dans le monde, la mémoire du général de Gaulle, décédé il y a 50 ans, le 9 novembre 1970.

Page 4

Félix Eboué chevalier de la France Libre

La figure de Félix Eboué est passée de l'histoire à la légende. L'heure est venue pour les Africains et les Congolais de rendre à Eboué ce qui est à Eboué.

Page 5

Le rôle du bataillon des Saras dans le ralliement de Brazzaville à la France Libre

En 1938-1939, le bataillon des Saras, fut délocalisé du camp Tchad au camp des travailleurs du Chemin de Fer Congo-Océan au nord de Poto-Poto.

Page 7

EDITO

De Gaulle et Brazzaville
L'histoire ne ment pas

Le mérite des événements qui structurent l'histoire des hommes et des nations est qu'ils ne peuvent pas se mentir à eux-mêmes. Ils sont souvent malmenés par le récit de ceux qui les rapportent, comme témoins oculaire ou non, ils subissent les contraintes du contexte dans lequel ils sont délivrés et sont parfois influencés par la position du narrateur. Les faits, il est vrai, sont récalcitrants, ils portent en eux quelque chose d'ineluctable qui les protège contre toute tendance à la dissimulation. Comme on dit, les faits sont têtus.

Dans la seconde moitié de ce mois d'octobre 2020, les célébrations qu'abrite Brazzaville en lien avec le général de Gaulle s'inscrivent dans cette thématique d'une histoire qui ne perd pas la mémoire. Une histoire qui a fait de la capitale du Congo, tour à tour, la capitale de l'Afrique équatoriale française en 1901 et la capitale de la France libre de 1940 à 1944. Libre ? Le mot est lâché. Soixante ans après les indépendances africaines obtenues, parfois de haute lutte contre le colonisateur, il ne fait pas de doute que les langues se délient sur le fait de voir les anciennes colonies françaises d'Afrique sublimer les dirigeants français qui, comme Charles de Gaulle et bien d'autres, représentaient et parlaient à l'époque au nom et dans l'intérêt de l'empire colonial.

Il faut pourtant croire en la force du mot liberté, car il est difficile de ne pas s'y référer comme étant souffle de vie. Confronté lui-même à l'occupation de son pays par les Allemands, Charles de Gaulle établit vite le lien entre la vie, telle qu'on l'envisage là où l'on espère la vivre tranquillement, et l'humiliation que l'occupant vous fait subir, les leçons de bonne conduite qu'il vous inflige en échange de votre résignation. De Gaulle ne put supporter cela. Il se réfugia à Londres, en Grande-Bretagne, et organisa la résistance contre les nazis. Mais c'est à Brazzaville, au cœur de l'Afrique centrale, que le chef des Forces françaises libres trouva un relais pour son immense sursaut d'orgueil. Un relais qui s'est avéré fructueux pour l'empire : en tout, des dizaines de milliers d'hommes auront été mobilisés dans les territoires africains pour la cause française, la cause de la liberté, si on ose dire.

Il faut rappeler la place exceptionnelle que la capitale du Congo a tenue au moment où la France s'est mobilisée pour sa liberté

Entre le 18 juin 1940, jour où de Gaulle appelle à la résistance depuis Londres, et le 24 octobre 1940, jour de son arrivée à Brazzaville, quatre mois se sont écoulés durant lesquels il s'est organisé. C'est à l'occasion de ce voyage en terre congolaise qu'il crée le Conseil de défense de l'Empire. L'histoire nous enseigne que, de concert avec les Alliés, l'Afrique se mobilisa alors aux côtés de la France pour la libérer des griffes de la puissante armée hitlérienne ; que cette Seconde Guerre mondiale, à l'instar de la guerre de 14-18, a broyé beaucoup de vies noires ; que même s'ils ont continué à perpétuer l'injustice à l'égard des soldats africains – les fameux tirailleurs sénégalais –, ceux qui, dans les pays coloniaux, considéraient la couleur de la peau comme un élément déterminant pour évaluer la valeur d'un homme, ceux-là se trompaient lourdement ; enfin, qu'entre 1939 et 1945, sans l'Afrique, Paris aurait peut-être été définitivement conquis.

Au combat, Blancs, Noirs et Jaunes ont vécu les mêmes tourments et les mêmes jublations. Ils ont entendu les mêmes cris de douleur quand l'un d'eux était blessé, les mêmes gémissements quand un soldat fauché par la mitraille n'avait plus l'énergie de se maintenir en vie. Ils ont découvert l'absurdité d'une vie où les hommes se soupçonnaient entre eux, parfois pour rien. Dès lors, un déclic s'est produit dans la pensée du chef des Forces françaises libres. A la fin de la guerre, même si cela devait attendre encore quelques années, il n'y aurait plus lieu de créer un statut d'autonomie pour les ex-colonies dans le cadre d'une communauté des biens et des idées avec l'ancienne métropole. Un tel projet n'aurait plus aucune raison d'être. Après tout, l'empire français avait maintenu sa tutelle pendant beaucoup trop longtemps sans jamais apporter aux colonies la dignité promise pendant des décennies.

Quand il foule le sol de Brazzaville pour la première fois, le 24 octobre 1940, le général de Gaulle est évidemment préoccupé par la mobilisation des troupes pour combattre l'envahisseur. Il a pu compter sur l'engagement des peuples d'Afrique qui contribuèrent, l'histoire le reconnaît, à la libération de Paris, le 25 août 1944. Pressentant la débâche

de l'Allemagne nazie et celle des empires coloniaux, le chef des Forces françaises libres a compris que le rassemblement autour de l'idée d'une grande communauté franco-africaine ferait sans doute long feu. La soif de liberté qui étreint les peuples laissés longtemps sous le joug colonial était la plus forte.

Du temps a passé entre la conférence de Brazzaville (30 janvier-8 février 1944) et les premières indépendances africaines, dont celle de la Guinée de Sékou Touré, le 2 octobre 1958. La série s'est poursuivie comme le montre la vague des indépendances de 1960 grâce à laquelle, en dehors de l'exception algérienne (l'Algérie n'obtient son indépendance qu'en 1962), presque toutes les colonies françaises d'Afrique accédèrent à leur souveraineté. Nul n'a oublié que l'esclavage et la colonisation ont été des moments douloureux pour les peuples d'Afrique et que la relation entre les ex-puissances coloniales et leurs anciennes colonies n'a jamais été un long fleuve tranquille. Se souvenir du temps qui passe est une manière d'assumer ce passé commun sans animosité car nul, dans l'un ou l'autre camp, ne peut prétendre à lui tout seul réparer les torts que ces périodes ont causés de part et d'autre.

Célébrer les 80 ans de la déclaration de Brazzaville capitale de la France libre consiste à rappeler la place exceptionnelle que la capitale du Congo a tenue au moment où la France, menacée dans son existence, s'est unie pour sa liberté. Cela se résume aussi à la volonté de Brazzaville de montrer que le souffle de liberté parti d'Afrique est un bien universel. Ceux qui s'inscrivent en faux contre ce discours se demandent, en toute logique, et c'est leur droit, s'il en valait la peine. Ceux qui, au contraire, pensent que l'histoire mérite toujours d'être racontée sont d'avis que le Congo et les autres pays de la sous-région engagés dans ces commémorations avec la France sont animés par l'exigence morale et même intellectuelle de partager un souvenir qui fonde son actualité dans la consolidation des libertés et du respect réciproque entre les peuples.

La colonisation est bien finie, chacun le sait, mais la coopération est bien là. Avec ses exigences et parfois aussi ses émotions.

Gankama N'siah

La colonisation est bien finie, chacun le sait, mais la coopération est bien là. Avec ses exigences et parfois aussi ses émotions.

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse

Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama

Assistante : Leslie Kanga

Photothèque : Sandra Ignamout

Secrétaire général des rédactions :

Gerry Gérard Mangondo

Secrétaire des rédactions : Clotilde Ibara

Secrétaire des rédactions adjoint :

Christian Brice Elion

Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo,

Norbert Biembédi, François Ansi

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Directeur en chef : Guy-Gervais Kitina

Rédacteurs en chef délégués :

Roger Ngombé, Christian Brice Elion

Grand-reporter : Nestor N'Gampoula

Service Société : Rominique Nerplat

Makaya (chef de service) Guillaume Ondzé,

Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko

Service Politique : Parfait Wilfried Dou-

niama (chef de service), Jean Jacques

Koubemba, Firmin Oyé

Service Économie : Fiacre Kombo (chef de

service), Lopelle Mboussa Gassia, Gloria

Imelda Lasselé

Service Afrique/Monde : Yvette Reine

Nzaba (cheffe de service), Josiane Mambou

Loukoula, Rock Ngassakys

Service Culture et arts : Bruno Okokana

(chef de service), Rosalie Bindika, Merveille

Jessica Atipo

Service Sport : James Golden Eloué (chef

de service), Rude Ngom

LES DÉPÊCHES DU BASSIN DU CONGO :

Rédacteur en chef délégué : Quentin

Loubou, Durlly Emilia Gankama (Cheffe de

service)

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono

Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice

Mampouya, Charlem Léa Legnoki,

Prosper Mabonzo, Séverin Ibara

Commercial : Méline Eta

Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain

Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté

de la Radio-Congo Pointe-Noire).

Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault

Chef d'agence : Nana Londole

Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali-

Coordonnateur : Alain Diasso

Économie : Laurent Essolomwa,

Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi

Culture : Nioni Masela

Sports : Martin Enyimo

Comptabilité et administration : Lukombo

Caisse : Blandine Kapinga

Distribution et vente : Jean Lesly Goga

Bureau de Kinshasa : 4, avenue du

Port - Immeuble Forescom commune de

Kinshasa Gombé/Kinshasa - RDC - /Tél.

(+243) 015 166 200

MAQUETTE - DIRECTION ARTISTIQUE IOW - Valérie Dedisse

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle

Adjoint à la direction : Christian Balende

Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong,

Marie-Alfred Ngoma, Dani Ndungidi.

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault

Secrétariat : Armelle Mounzeo

Adjoint à la directrice : Abira Kiobi

Suivi des fournisseurs :

Comptabilisation des ventes, suivi des

annonces : Wilson Gakosso

Personnel et paie :

Stocks : Arcade Bikondi

Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordinatrice, Relations publiques :

Mildred Moukenga

Chef de service publicité :

Rodrigue Ongagna

Assistante commerciale :

Hortensia Olabouré

Administration des ventes :

Marina Zodialho, Sylvie Addhas

Commercial Brazzaville : Erhiade Gankama

Commercial Pointe-Noire : Méline Eta

Anto

Chef de service diffusion de Brazzaville :

Guylin Ngossima

Diffusion Brazzaville : Brice Tsébé,

Irin Mauakani, Christian Nzoulani

Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Mou-

mbelé Ngono /Tél. : (+242) 06 895 06 64

TRAVAUX ET PROJETS TRANSVERSES

Directeur : Gérard Ebami Sala

INTENDANCE

Coordonnateur général : Rachyd Badila

Coordonnateur adjoint chargé du suivi des

services généraux : Jules César Olebi

Chef de section Electricité et froid :

Siméon Ntsayouolo

Chef de section Transport : Jean Bruno

Ndokagna

DIRECTION TECHNIQUE

(INFORMATIQUE ET IMPRIMERIE)

Directeur : Emmanuel Mbengué

Assistante : Dina Dorcas Tsoumou

Directeur adjoint : Guillaume Pigasse

Assistante : Marlaine Angombo

IMPRIMERIE

Gestion des ressources humaines : Martial

Mombongo

Chef de service préresse : Eudes Banzouzi

Gestion des stocks : Elvy Bombete

Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso,

immeuble Les Manguiers (Mpila), Braz-

zaville - République du Congo

Tél. : (+242) 05 629 1317

eMail : imp-bc@adiac-congo.com

INFORMATIQUE

Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate

Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de ser-

vice), Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi,

Mbengué Okandzé

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault

Émilie Moundako Éyala (chef de service),

Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole

Biantomba, Epiphanie Mozali

Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso,

immeuble Les Manguiers (Mpila), Braz-

zaville - République du Congo

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault

Chef de service : Maurin Jonathan Mobassi.

Astrid Balimba, Magloire NZONZI B.

Ont participé à ce numéro :

Coumba Delmas, Camille Delourme, Jesse

Miambanzila, Hopiel Ebiatsa, Boniface

Mongo Mboussa, Georges Mabona,

Béatrice Jaulin, Bruno Okokana, Merveille

Atipo, Inès de Capèle.

Réalisation Bénédicte de Capèle, Emile

Gankama. Direction Jean-Paul Pigasse

Remerciements

Christian Balende, Jean-Marie Dedayan,

Eric Deroo, Béatrice Parrain, Catherine

Trouiller, Vladimir Trouplin, Marie Veillon

Crédits photos

Sous réserve des droits réservés aux

auteurs et ayants droit

Collections de la Fondation Charles de

Gaulle

Archives nationales d'Outre-Mer - ANOM

ECPAD

Ordre de la Libération

Germaine Krull

Bernard Lefebvre dit Ellebé

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale

www.lesdepechesdebrazzaville.com

Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Gues-

so, immeuble Les Manguiers (Mpila),

Brazzaville, République du Congo /

Tél. : (+242) 05 532.01.09

Président : Jean-Paul Pigasse

Directrice générale : Bénédicte de Capèle

Secrétaire général : Ange Pongault

Brazzaville, capitale de la France Libre

« Pour se souvenir tous ensemble »

par Hopiel Ebiatsa, historien et écrivain

C'était il y a 80 ans. De Gaulle venait à la rencontre du gouverneur général de l'AEF à Brazzaville, une ville dans laquelle la France s'était installée en 1880. Depuis, presque plus personne ne se rappelle. Le souvenir semble s'être effacé. La mémoire de l'événement s'est estompée.



Le gouverneur de l'AEF Félix Eboué, le secrétaire général de l'AEF René Plevin, le général Charles de Gaulle

Dans quelques semaines, les choses vont changer. En octobre 2020, des anciennes colonies africaines et leur ancienne métropole vont enfin se retrouver en terre congolaise pour « se souvenir tous ensemble ».

Juin 1940 : moins d'un an après l'éclatement de la conflagration qui embrasera le monde pendant six ans, tout s'accélère. Le 16, la France est envahie par l'Allemagne. Le 17, le maréchal Pétain devenu président du Conseil, demande aux Français avec « le cœur serré » de cesser le combat. Le 22, il signe l'armistice et s'installe à Vichy. Le 18, le général de Gaulle qui a quitté la France pour Londres lance à la BBC son Appel pour que la guerre continue. Il recrute une petite armée composée de volontaires français (les Forces françaises libres) qui vont se battre aux côtés des Anglais.

Le général de Gaulle est vite reconnu comme chef des Français Libres. Son action manque cependant d'assise territoriale. Elle ne peut donc pas s'exercer avec efficacité ; elle ne peut tout simplement pas s'exercer. La question n'allait pas se poser indéfiniment. De Gaulle en invitant les Français à poursuivre la guerre avait anticipé : « La France n'est pas seule. Elle n'est pas seule. Elle a un vaste empire derrière elle ». C'est donc vers celui-ci qu'il se tourne. L'Afrique équatoriale française est une fédération de quatre colo-

nies françaises d'Afrique centrale (Gabon, Oubangui-Chari, Tchad et Moyen-Congo) entre 1910 et 1958. Sa capitale est Brazzaville. Félix Eboué, son gouverneur général, a favorablement répondu à l'appel de Londres. Il a rallié le général de Gaulle.

De Gaulle arrive à Brazzaville

Octobre 1940 : la situation qui empire de jour en jour couvre la France de déshonneur et de honte. Le 22, Hitler et Pétain s'entretiennent à Montoire. La rencontre engage le pays dans une collaboration d'État avec l'Allemagne. Occupée, la France traverse la plus terrible crise de son histoire. Ses frontières, son empire, son indépendance et son âme sont menacés de collapse. Il n'existe plus de gouvernement proprement français. Dans son état de servitude, le gouvernement de Vichy soumis à l'envahisseur n'est qu'un instrument utilisé par les nazis contre l'honneur et l'intérêt du pays. Le drapeau tricolore ne flottera plus. La Marseillaise ne résonnera plus. Il faut donc qu'un pouvoir nouveau assure la charge de diriger l'effort français dans la guerre. Le 24, deux jours après la « *pot-gnée de main de la honte* », le général de Gaulle arrive à Brazzaville. La capitale du Moyen-Congo et de l'Afrique équatoriale devient aussi la capitale de la France Libre qui venait de se donner une assise territoriale. Le 27, le Manifeste de Brazzaville est lancé. De Gaulle annonce dans son discours la création d'un Conseil de défense de l'Empire qui est en fait le Gouvernement de la France Libre. Par son nouveau statut, Brazzaville avait vocation à recevoir les visites du Général. En 1941, une maison est construite pour l'accueillir. Le gouvernement général la lui donnera comme propriété légale à titre privé. C'est la « Case De Gaulle » depuis laquelle le général de Gaulle prend plusieurs décisions politiques et militaires majeures comme l'affirme l'historien canadien Eric Jennings quand il écrit : « De 1940 à 1943, Brazzaville est le lieu où le général de Gaulle, pour la première fois, s'est comporté en homme d'État, où il a créé l'Ordre de la Libération, là où s'est dénoué le destin de la France ».

Brazzaville, capitale oubliée de la France Libre

Tout cela reste cependant curieusement méconnu. Dans les ouvrages scolaires et dans les discours officiels, Brazzaville, capitale de la France Libre, brille par son absence. La ville s'est éclipsée devant Londres et la Résistance intérieure. Le général de Gaulle lui-même y aura largement contribué. En 1960, le Congo accède à son indépendance. Le Général, qui entre temps a oublié de décorer sa capitale de la médaille de l'Ordre de la Libération, rétrocède la Case De Gaulle à l'État français. Elle devient la Résidence de ses ambassadeurs. Pourquoi ne pas l'avoir laissée à la France Libre ? Le premier et plus haut lieu de la mémoire de la Résistance extérieure venait d'être expulsée de l'histoire. Pour De Gaulle, la France Libre était morte.

L'initiative du Président Denis Sassou Nguesso de célébrer en cette année 2020 « Brazzaville, capitale de la France Libre » mérite bien d'être saluée. Elle ne doit souffrir d'aucune contestation. En déterrando un souvenir bien enfoui, le chef de l'État congolais installe l'Afrique au cœur du dispositif qui a conduit à la victoire des Alliés et à la Libération de Paris. La célébration de Brazzaville, capitale de la France Libre, remet tout simplement l'histoire à l'endroit. Elle ressuscite à bon escient une mémoire vieille de 80 ans.

Se souvenir du Manifeste de Brazzaville

A un moment où pour la première fois, 130 ans après la naissance du général de Gaulle, 50 ans après sa mort et 80 ans après l'Appel

du 18 Juin célébré tous les ans, une ville, Brazzaville, un pays, le Congo, et un continent, l'Afrique se lèvent pour dire à la face de tous le rôle plus qu'important qui fut le leur dans la construction de notre monde, l'historien ne peut qu'adhérer et l'enseignant d'histoire et géographie dans les collèges et lycées de France et de Navarre, plus encore.

Cependant, pour revêtir tout son sens, la célébration de la capitale de la France Libre ne doit pas se limiter à la fête d'un jour. C'est le point

de départ de la reconnaissance d'un moment majeur de notre histoire commune. Son souvenir doit s'inscrire dans la durée pour être approprié par tous ceux qui l'ont en partage. Inscrire cette

mémoire dans le temps et dans l'espace pour mieux la partager est possible. A condition que sans attendre, les enseignants d'histoire et géographie des collèges et lycées de la place et leurs élèves des classes concernées soient investis dans les processus de l'élaboration des instruments de sa diffusion et de son partage. Dès lors, il leur revient de découvrir et de faire connaître, dans cette phase préparatoire des festivités, le Manifeste de Brazzaville partout où cela sera nécessaire et le jour de l'ouverture officielle, de le déclamer à voix haute et intelligible devant le public rassemblé.

Alors, partout où nous sommes, commémorons dans l'allégresse Brazzaville, capitale de la France Libre. Partageons sans retenue cette mémoire avec les autres. Et, que la fête soit belle.



Manifeste de Brazzaville

Le 27 octobre 1940, le général de Gaulle rend public à Brazzaville un manifeste relatif à la direction de l'effort de guerre français jusqu'à la libération et annonce la création d'un Conseil de défense de l'Empire :

« La France traverse la plus terrible crise de son histoire. Ses frontières, son empire, son indépendance et jusqu'à son âme sont menacés de destruction. Cédant à une panique inexcusable, des dirigeants de rencontre ont accepté et subissent la loi de l'ennemi. Cependant, d'innombrables preuves montrent que le peuple et l'Empire n'acceptent pas l'horrible servitude. Des milliers de Français ou de sujets français ont décidé de continuer la guerre jusqu'à la libération. Des millions et des millions d'autres n'attendent, pour le faire, que de trouver des chefs dignes de ce nom.

Or, il n'existe plus de gouvernement proprement français. En effet,

l'organisme sis à Vichy et qui prétend porter ce nom est inconstitutionnel et soumis à l'envahisseur. Dans son état de servitude, cet organisme ne peut être et n'est, en effet, qu'un instrument utilisé par les ennemis de la France contre l'honneur et l'intérêt du pays. Il faut donc qu'un pouvoir nouveau assume la charge de diriger l'effort français dans la guerre. Les événements m'imposent ce devoir sacré, je n'y failirai pas.

J'exercerai mes pouvoirs au nom de la France et uniquement pour la défendre, et je prends l'engagement solennel de rendre compte de mes actes aux représentants du peuple français dès qu'il lui aura été possible d'en désigner librement.

Pour m'assister dans ma tâche, je constitue, à la date d'aujourd'hui, un Conseil de défense de l'Empire. Ce conseil, composé d'hommes qui exercent déjà leur autorité sur des terres françaises ou qui synthétisent les plus hautes valeurs intellectuelles et morales de la Nation, représente

auprès de moi le pays et l'Empire qui se battent pour leur existence. J'appelle à la guerre, c'est-à-dire au combat ou au sacrifice, tous les hommes et toutes les femmes des terres françaises qui sont ralliées à moi. En union étroite avec nos alliés, qui proclament leur volonté de contribuer à restaurer l'indépendance et la grandeur de la France, il s'agit de défendre contre l'ennemi ou contre ses auxiliaires la partie du patrimoine national que nous détenons, d'attaquer l'ennemi partout où cela sera possible et de mettre en œuvre toutes nos ressources militaires, économiques, morales, de maintenir l'ordre public et de faire régner la justice.

Cette grande tâche, nous l'accomplirons pour la France, dans la conscience de la bien servir et dans la certitude de vaincre. »
Brazzaville, 27 octobre 1940

Charles de Gaulle et l'Afrique

Une relation fortifiée dans les épreuves

En cette année 2020, des hommes et des femmes honorent, un peu partout dans le monde, la mémoire du général de Gaulle, décédé il y a 50 ans, le 9 novembre 1970.

Beaucoup se souviennent de l'appel historique qu'il a lancé le 18 juin 1940, de Londres, pour poursuivre la lutte contre l'Allemagne nazie. Celle-ci, après s'être rattaché l'Autriche et la région tchécoslovaque des Sudètes en 1938, a envahi la Pologne le 1^{er} septembre 1939. Dès le 3 septembre, la Grande-Bretagne puis la France déclarent l'état de guerre avec l'Allemagne. Commence, alors, ce que les historiens ont appelé la Drôle de guerre, caractérisée par un faible nombre de combats sur le territoire français et une attente interminable pour les troupes françaises retranchées sur la ligne Maginot, face aux armées allemandes qui se tiennent sur la ligne Siegfried.

Le 10 mai 1940, Hitler lance une attaque contre la France, la Belgique, le Luxembourg et les Pays-Bas. Appuyés par de nombreux avions, les blindés allemands envahissent les Ardennes le 13 mai. Les premiers groupes de réfugiés se mettent en route pour fuir l'envahisseur, compliquant la tâche des militaires français qui montent au combat.

En Grande-Bretagne, le Premier ministre Chamberlain est remplacé par Churchill. Le 15 mai, les Pays-Bas capitulent. Le 16 juin, à Bordeaux, le président du Conseil Paul Reynaud démissionne. Le maréchal Pétain (84 ans) est chargé de constituer un nouveau gouvernement tandis que les troupes allemandes franchissent la Loire et contraignent huit millions de civils à l'exode. Dès le 17 juin, le nouveau chef du gouvernement s'adresse aux Français pour leur annoncer que les combats vont cesser.

Refusant la défaite, le général de Gaulle est accueilli à Londres par Churchill, où il prononce le 18 juin,

au micro de la BBC, son appel à toutes les forces volontaires pour lutter contre l'envahisseur. Le 22 juin, les Allemands contraignent le gouvernement français à signer une convention d'armistice. Transféré à Vichy le 1^{er} juillet, le gouvernement du maréchal Pétain accepte la collaboration avec l'occupant.

Les Français qui refusent la défaite rejoignent de Gaulle à Londres et s'organisent. Une épopée commence : celle des Français libres, des valeureux résistants et résistantes dont le courage et la ténacité furent décisifs dans la longue épreuve à laquelle la France et l'Europe ont été confrontées.

Mais à Londres, les premières semaines ne sont pas faciles. Il faut accueillir et héberger ceux qui, répondant à l'appel du 18 juin, ont rejoint l'Angleterre. Il faut aussi organiser les équipes, entraîner les jeunes volontaires, aménager des locaux, préparer les équipements, rechercher des soutiens. Les gaullistes éprouvent un sentiment d'isolement.

En ce début d'été 1940, le général de Gaulle pressent que le soutien des territoires de l'Empire qui sont restés français peut constituer un appui décisif et renforcer la légitimité de son combat. Le 28 juin, il appelle les responsables de l'Empire à le rejoindre : « Mettez-vous en rapport avec moi pour unir nos forces et sauver les terres françaises. »

Les Français des Nouvelles-Hébrides, derrière le commissaire-résident Henri Sautot, rejoignent la France libre dès le 20 juillet. Le 26 août, le Tchad, sous l'autorité de son gouverneur Félix Eboué et du lieutenant-colonel Marchand, rejoint la France libre. Le 27 août, le commandant Leclerc, qu'accompagnent René Pleven, Claude Hettier de Boislambert et André Parant, obtient le ralliement du Cameroun. Le 28 août, c'est au tour du Congo, grâce à l'action du médecin-général Sicé et du colo-

nel de Larminat. Et le 29 août, le gouverneur par intérim Pierre de Saint-Mart proclame le ralliement de l'Oubangui-Chari.

À la fin de l'été 1940, la quasi-totalité de l'Afrique Equatoriale française (AEF) a donc rejoint la France libre, à l'exception du Gabon qui ne reconnaîtra l'autorité du général de Gaulle qu'en novembre.

Ces ralliements ont, à l'évidence, renforcé l'assise territoriale et la légitimité de la France libre dans ses rapports avec les Britanniques. Les effectifs des Forces françaises libres sont passés de 7 000 hommes en juillet 1940 à 35 000 à la fin du mois d'août. Dès le 29 août, le général de Gaulle peut affirmer que « la guerre continue par l'Empire français ».

Le 24 octobre 1940, le général de Gaulle arrive à Brazzaville, d'où il va organiser la résistance de la France libre. Le 26 octobre, il prononce une allocution radio-diffusée dans laquelle il évoque l'organisation de la riposte française. Le 27 octobre, c'est à Brazzaville, devenue capitale de la France libre (jusqu'en juin 1943), qu'il rend public le manifeste annonçant la création d'un Conseil de défense de l'Empire et affirmant la volonté de la France libre de poursuivre le combat avec l'appui de l'Afrique Equatoriale française.

C'est également à Brazzaville qu'il réunit, du 30 janvier au 8 février 1944, la conférence de Brazzaville. Il y prononce un discours dans lequel, évoquant les relations entre la France et les colonies africaines après la Seconde Guerre mondiale, il mentionne pour la première fois la perspective d'une émancipation, prélude à l'indépendance.

Et c'est encore à Brazzaville qu'il prononce, le 24 août 1958, devant la foule venue l'écouter au stade Félix-Eboué, un mois avant le référendum approuvant la nouvelle Constitution, un important discours sur l'avenir de la Communauté franco-africaine dans lequel il pose les bases de l'accession à l'indépendance pour les territoires français d'Afrique.

Puisse ces commémorations de Brazzaville aider la jeunesse à mieux connaître l'extraordinaire épopée à laquelle les pays de l'ex-Afrique Equatoriale française ont participé activement. Leur ralliement à la France

libre a été essentiel tout au long des dures années de combat pour la libération du territoire français et pour la défense des valeurs qui nous réunissent aujourd'hui.

Dans la terrible épreuve de la Seconde Guerre mondiale, notre destin était commun. Les souffrances de nos soldats, leur courage obstiné, leurs sacrifices et leur contribution à la victoire près de cinq ans après l'Appel du 18-Juin méritent toujours notre admiration et notre reconnaissance.

À un moment où le monde fait face à des mutations qui interrogent, interpellent et fragilisent les équilibres, à des rivalités génératrices de tensions préoccupantes, à des défis technologiques source d'enjeux nouveaux de souveraineté, la pensée du général de Gaulle, son pragmatisme face aux situations les plus difficiles et à des acteurs imprévisibles constituent une source d'inspiration pour tous ceux qui entendent demeurer fiers de leur pays.

Le gaullisme n'est ni une religion ni une doctrine. C'est une conception mûrie et pragmatique de l'action dans le souci constant de l'intérêt supérieur du pays.

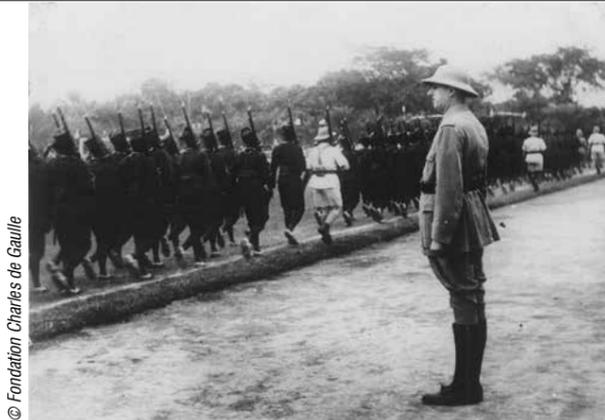
Cette approche repose sur des réalités historiques, culturelles, démographiques et géographiques, sur des valeurs philosophiques, sur une prise en compte réfléchie des circonstances et des réalités, et sur une capacité d'application dont les principes demeurent, mais dont la traduction opérationnelle est fonction des circonstances.

Il revient désormais aux plus jeunes générations, non seulement à ceux dont les parents et grands-parents ont vécu la Seconde Guerre mondiale et les années qui l'ont suivie, mais aussi à celles et à ceux qui savent qu'il faut s'efforcer de faire face aux enjeux et aux contraintes de notre époque dans le souci constant du bien commun, de mieux connaître et comprendre cette période importante de l'histoire du XX^e siècle, afin d'éclairer et d'élever leur pensée face aux réalités et aux défis du XXI^e siècle.

Jean-Marie Dedeyan, vice-président de la Fondation Charles de Gaulle



© Ordre de la Libération



Défilé du 14 juillet 1941 à Brazzaville

INTERVIEW

Jean-Luc Aka-Evy : « Brazzaville a joué un rôle important dans la formation et la mise en œuvre de la France Libre »

Jean-Luc Aka-Evy, ambassadeur du Congo au Sénégal, revient pour les Dépêches de Brazzaville sur les événements qui ont émaillé l'histoire du Congo entre 1943 et 1958.

Les Dépêches de Brazzaville : Cette année, Brazzaville commémore le 80^e anniversaire de la France libre.

Qu'est-ce que cela représente pour vous en tant que citoyen congolais ?

Jean-Luc Aka-Evy : Cette incise historique dans notre traversée mémorielle évoque, sur le plan imaginaire de la représentation de la conscience historique congolaise, un bon souvenir symbolique et émotionnel. C'est au lycée Pierre-Savorgnan-de-Brazza, en classe de terminale, lors de l'année scolaire 1971-72, que monsieur Janin, notre professeur d'histoire-géographie, nous a véritablement dégagé l'importance de cet événement. Mais c'est bien plus tard en lisant l'excellent livre de Jérôme Ollandet, *Brazzaville, capitale de la France libre*. Histoire de la résistance française en Afrique 1940-1944, que je m'en suis fait une réelle idée.

LDB : « C'était en Afrique que nous, Français, devions poursuivre la lutte » a dit le général de Gaulle. Le Congo a joué un rôle crucial dans la Seconde Guerre mondiale puisque la France a choisi de venir y engager

sa reconstruction...

J.L.A.E : Cette question est délicate et n'étant pas un spécialiste de l'entre-deux guerres, je donnerai juste mon sentiment quant à l'effet miroir que me renvoie cette phrase du général de Gaulle. Je pense, comme le déclarait en 1943 le médecin-général Adolphe Sicé, que deux grands hommes auront marqué l'histoire de la ville de Brazzaville : Pierre Savorgnan de Brazza à qui elle doit son nom, et Charles de Gaulle à qui elle doit son destin. En effet, l'histoire de la Résistance française, celle de la France Libre, est liée fondamentalement à Brazzaville capitale de l'AEF qui devient de facto capitale de la France libre. Car si le 18 juin 1940, Londres devient le lieu de l'appel à la résistance, Brazzaville reste celui de la prise de décision pour entamer la vraie lutte pour la libération de la France. C'est de Brazzaville que le général de Gaulle énonça et donna ses instructions et consignes aux officiers dissidents et à ses compagnons européens et africains pour combattre la barbarie nazie qui déferlait sur l'Europe.

LDB : Radio-Brazzaville a relayé la voix de la liberté dans un monde en guerre avec ses nombreux bulletins d'information. Qu'est-ce que cette station a changé dans le conflit ?

J.L.A.E : Je pense que cette radio, qui était la voix de l'actualité de l'AEF à l'instar de Radio Londres ou de la BBC, s'était mise au service

de la Résistance française « brazzavilloise ».

En diffusant des bulletins d'information, elle contrecarrait la propagande de l'ennemi nazi et couvrait toute l'Afrique équatoriale française de ses « cris » ou « vacarmes » en faveur des chemins de la liberté que proclamait Brazzaville, capitale de la France libre.

LDB : Brazzaville a cessé d'être la capitale de la France libre en 1943. Pourtant deux événements d'importance ont eu lieu au Congo : la Conférence africaine française, dite de Brazzaville

en 1944, et le Grand rassemblement du stade Félix-Eboué de septembre 1958 sur l'avenir de la Communauté franco-africaine...

J.L.A.E : L'histoire de Brazzaville est sans conteste arrimée à ces deux grands événements. Rappelons que la Conférence de Brazzaville fut organisée afin de déterminer le rôle et l'avenir de l'empire colonial français. À l'issue de cette conférence, où aucun Africain « colonisé » n'a été convié, l'abolition du code de l'indigénat fut décidée. Et c'est au cours du grand rassemblement du stade Félix-Eboué de Brazzaville que le général de Gaulle aurait « scellé » le sort de l'ordre colonial et invité les pays africains à « proclamer » leur indépendance. Ces deux événements montrent bien le rôle combien important joué par Brazzaville dans la formation et la mise en œuvre de la lutte de la France libre contre les

forces du mal nazi et du nationalisme français d'obédience pétainiste.

LDB : L'appel du général de Gaulle à Brazzaville reste mal connu de la jeunesse congolaise. À votre avis, faut-il intégrer cette partie de l'histoire dans le programme scolaire ?

J.L.A.E : Je pense en toute objectivité et sans préjugé qu'il faut intégrer cette partie de l'histoire de la ville de Brazzaville, ancienne capitale de l'AEF et de la France libre dans les manuels scolaires de la France, du Congo et des anciennes colonies de l'empire colonial français. Les jeunes de ces pays l'auront apprise et y gagneraient en dignité.

Coumba Delmas

Né en 1952 à Brazzaville, Jean-Luc Aka-Evy, est Docteur d'État es Lettres et Sciences humaines (Philosophie Esthétique) de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne. Professeur Titulaire des Universités (CAMES), il a été Coordonnateur de la Formation Doctorale de Philosophie de l'université Marien-Ngouabi. Ancien Commissaire Général du Festival Panafricain de Musique (Fespam), ancien Directeur Général de la Culture des Arts du Congo, il est actuellement Ambassadeur du Congo au Sénégal.



Félix Eboué

chevalier de la France Libre

La figure de Félix Eboué, comme l'avait prédit René Pleven, est passée de l'histoire à la légende. Ce gouverneur du Tchad, qui a donné une légitimité territoriale au général de Gaulle en répondant à l'appel du 18 juin, est l'une des plus belles figures de la France libre. S'il repose au Panthéon en France, son aura reste assez terne en Afrique centrale, à cause de son ambiguïté identitaire : Noir, mais ardemment Français, selon la formule de De Gaulle. L'heure est venue pour les Africains et les Congolais de rendre à Eboué ce qui est à Eboué.



Pierre Marchand et Félix Eboué



Le gouverneur Félix Eboué et le général de Gaulle

L'heure est venue pour nous Congolais de rendre à cet humaniste guyanais l'hommage qu'il mérite

Félix Adolphe Eboué est né le 26 décembre 1884 à Cayenne dans une famille modeste de cinq enfants. Après des études primaires et secondaires dans sa ville natale, il entre comme boursier au lycée Montaigne de Bordeaux. En 1905, il obtient son baccalauréat et commence des études de droit. En 1906, il est admis à l'École coloniale. Il en sort deux ans plus tard comme élève administrateur.

Une carrière au service de la France

Pour son premier poste, il est envoyé à Madagascar, une affectation prestigieuse dans la hiérarchie des colonies. Mais Eboué renonce à Madagascar pour l'Afrique. Il est nommé à Brazzaville, puis en Oubangui-Chari où il passe une vingtaine d'années. En 1930, il est promu au grade d'administrateur en chef. En 1932, Paul Reynaud, ministre des colonies, le nomme secrétaire général du gouverneur de la Martinique, où il assume à deux reprises l'intérim du gouverneur. En 1934, il est nommé dans les mêmes fonctions au Soudan français (actuel Mali). Deux ans plus tard, il est secrétaire général du gouverneur de la Guadeloupe, gouverneur par intérim, puis gouverneur. En Guadeloupe, en pleine effervescence sociale, il réussit à pacifier l'île par des mesures favorisant l'activité économique. Il parvient surtout à assainir les finances publiques déficitaires depuis des années. Sa méthode, qui repose sur la concertation et l'écoute, avait déjà fait ses preuves en Oubangui-Chari. En Guadeloupe, elle est plébiscitée. Alors qu'il semble faire l'unanimité dans l'île, Félix Eboué est rappelé en 1938 à Paris. Ce rappel, qui a longtemps sonné comme un désaveu, était en réalité une promotion. Car après l'Anschluss, Georges Mandel était convaincu que la guerre serait inévitable et se rappelant la boutade du général Mangin « *Qui tient le Tchad tient l'Afrique* », Félix Eboué, était à ses yeux, l'homme qu'il fallait au en 1939 au Tchad

Un ralliement aux conséquences décisives

On connaît la suite. Répondant à l'appel de Londres du 18 Juin, Félix Eboué annonça à l'Hôtel de Ville de Fort-Lamy le ralliement du Tchad

à la France Libre.

Un ralliement qui, de l'avis des historiens, eut des conséquences incalculables. Voici ce qu'en écrit lui-même le général de Gaulle : « *Désormais, d'évidentes raisons me commandaient de dénier; une fois pour toutes, aux gouvernants de Vichy, le droit de légitimité, de m'instituer moi-même comme le gérant des intérêts de la France, d'exercer dans les territoires libérés les attributions d'un gouvernement.* » Pendant ce temps, Félix Eboué nommé par le décret le 12 novembre 1940 gouverneur général de l'AEF, devenait conformément aux dispositions de l'article 2 du décret du 27 février 1941 « *le dépositaire des pouvoirs de la République française dans les territoires du Gabon, Moyen-Congo, Oubangui-Chari et du Tchad.* »

De l'histoire à la légende

Mission qu'il accomplit admirablement jusqu'à la conférence de Brazzaville de 1944. Épuisé après six années de labeur, il demanda à René Pleven, commissaire aux Colonies, un repos de trois mois. Il quitta Brazzaville le 16 février, arriva au Caire le 4 avril après un séjour au Soudan français. Le 15 avril, il fit un discours au lycée français sur la politique africaine française de Brazza au général de Gaulle. Le lendemain, il entra à l'hôpital français du Caire où les médecins diagnostiquèrent une pneumonie. Il mourut le 17 mai 1944.

Dans ses *Mémoires*, le général de Gaulle a trouvé les mots justes pour saluer son compagnon : « *Cet homme d'intelligence et de cœur; écrit-il, ce Noir ardemment français, ce philosophe humaniste, répugnait de tout son être à la soumission de la France et au triomphe du racisme nazi.* »

Un conflit d'identité parfois difficile à négocier

Mais cet hommage unanime n'est pas du goût de tous, surtout parmi les matsouanistes congolais qui l'avaient surnommé « Félix le Chat » alors qu'il était au faite de son pouvoir. Il est vrai que le gouverneur Eboué avait mené une politique d'effort de guerre qui eut de lourdes conséquences pour les populations. On le constate en lisant *Les Méduses* de Tchicaya U'Tam'si (1931-1988). Dans ce roman, les personnages, confrontés à la violence, préférèrent s'abriter derrière la rumeur plu-

tôt que d'affronter l'histoire et versent dans la sorcellerie au lieu de se révolter.

Par-delà ce contexte de « l'effort de guerre », la réaction des Congolais à la politique de Félix Eboué traduit le dilemme de ces administrateurs coloniaux noirs. Car, s'ils sont restés fidèles à leur race, ils étaient avant tout des serviteurs loyaux de leur pays. Et le pari pour eux consistait à bien négocier ce conflit d'identité. Certains, ont échoué dans ce jeu d'équilibre. D'autres, stoïques, comme Félix Eboué, ont mieux résisté.

Le stade Eboué, lieu de mémoire

A l'heure du bilan, nous sommes amenés à faire cette remarque : lorsque nous considérons l'œuvre coloniale de Félix Eboué, nous devons éviter le jugement facile et l'anachronisme. Quoi qu'il en soit, Eboué appartient autant à la France et à la Guyane qu'au Congo. Aujourd'hui, le stade Eboué à Poto-Poto, véritable lieu de mémoire, appartient au patrimoine culturel brazzavillois, au même titre que la basilique Sainte-Anne. Par son action, Félix Eboué a définitivement inscrit Brazzaville au cœur de l'histoire mondiale de la seconde moitié du XX^e siècle. Déjà en son temps, le grand Senghor, qui avait partagé sa captivité avec Henri et Robert, les fils de Félix Eboué, lui avait dédié un poème dans son recueil *Histoires noires*.

L'heure est venue, pour nous Congolais, de rendre à cet humaniste guyanais l'hommage qu'il mérite.

Boniface Mongo Mboussa



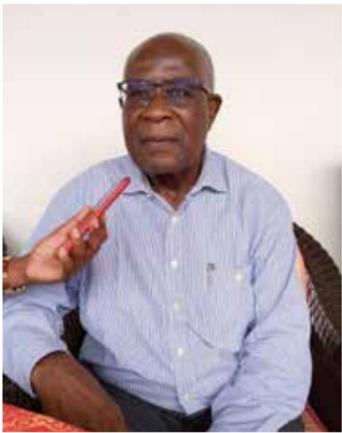
Statue de Félix Eboué

INTERVIEW

Georges Mabona

« Il ne faut pas avoir peur de sa propre histoire »

Le 27 octobre, la capitale du Congo célèbrera le 80^e anniversaire du Manifeste de Brazzaville, lancé par le général de Gaulle le 27 octobre 1940. *Les Dépêches de Brazzaville* ont rencontré Georges Mabona, auteur du livre *Ma passion pour Sainte-Anne-du-Congo, une basilique du souvenir*, qui a vécu ces événements avec ses parents tantôt à Poto-Poto tantôt au village Nkonda sur le fleuve Congo, d'où il a vu passer des convois de militaires sur les bateaux « Alphonse Fondère » et « William Guynet », en partance pour Bangui, Fort-Lamy, Faya-Largeau, et les lointains fronts de Koufra, Mourzouk, la Tripolitaine au sein de la colonne Leclerc puis la 2^e DB.



Georges Mabona, auteur du livre « Ma passion pour Sainte-Anne du Congo »

Les Dépêches de Brazzaville (L.D.B.) : Vous avez publié en 2016 *Ma passion pour Sainte-Anne-du-Congo, une basilique du souvenir*. Parlez-vous de vous-même dans ce livre ou partagez-vous une histoire à laquelle beaucoup de gens de votre génération peuvent s'identifier ?

Georges Mabona (G.M.) : Ce récit relate ce que j'ai vu dans mon enfance et dans ma jeunesse. La genèse de Sainte-Anne coïncide

avec le début de la guerre en Europe. À cette époque, l'église missionnaire dépendait exclusivement du Vatican et des bienfaiteurs européens, pour le financement de ses œuvres, identifiées comme contribuant à la propagation de la foi. Il se trouve qu'en cette période de guerre, où ces sources avaient tari, Sainte-Anne a connu une autre histoire qui a directement impacté la population et la jeunesse de Poto-Poto au point de faire de ce projet d'église, leur propre projet.

Tout commence en 1937, Brazzaville n'avait qu'un seul lieu de culte, la cathédrale du Sacré-Cœur. Monseigneur Paul Biéchy, Vicaire apostolique de Brazzaville, décide de décentraliser en créant des églises au centre des villages de Baongo et de Poto-Poto. Pas de problème pour Baongo où le Curé est installé à Saint-François d'Assise au Plateau. Pour ce qui est de Poto-Poto, il se pose un certain nombre de préalables, dont la recherche d'un terrain suffisamment grand pour contenir : une église, un presbytère, des salles polyvalentes, un terrain de football

etc. Un autre préalable est le financement. Comment financer tous ces projets ? Nous sommes en 1939 et l'Europe est en guerre

Le financement

Pour le financement du projet, le père Nicolas Moysan et son vicaire Charles Lecomte se tournent, entre autres, vers la population de Poto-Poto. Le père Moysan initie l'opération 5 francs (opération pata pata). Tantôt à pied, tantôt à bicyclette, le père Nicolas Moysan sillonne Poto-Poto rue par rue, case par case, pour solliciter de chaque adulte 5 francs pour Sainte-Anne, peu importe les croyances religieuses de l'habitant. Musulman, protestant ou athée, l'essentiel était de verser l'obole de 5 francs pour Sainte-Anne.

Pour sa part, le père Charles Lecomte avait fait de la chorale de Poto-Poto, fondée en 1936, la célèbre chorale de *Petits Chanteurs à la Croix d'Ébène*, qui deviendra plus tard la *chorale des Piroguiers*. Les *Petits Chanteurs à la Croix d'Ébène* donnaient des concerts payants bien appréciés par le public européen, à la Maison de l'Alliance Française, actuel CFRAD, à Brazzaville et dans les salles de Léopoldville au profit de Sainte-Anne.

C'est ainsi que Poto-Poto et sa jeunesse ont contribué dès l'origine, à la réalisation des projets de la paroisse. Cet effort se poursuivra après l'inauguration du stade avec l'organisation de manifestations sportives qui attireraient les populations et contribueraient indirectement au financement des travaux de Sainte-Anne.

Mon deuxième lien, personnel cette fois avec Sainte-Anne, était la présence sur le chantier des personnes connues : l'oncle, Gabriel Engoti Onzembè, maître-maçon de son état, Nicolas Iwandza, ouvrier maçon, sans compter d'autres personnes connues comme Ekangabéka le forgeron qui, avec son patron Golliard, a réalisé les couteaux de jet, décorant la tribune de Sainte-Anne. Grand chantier en plein Poto-Poto, Sainte-Anne est le bébé que Poto-Poto a vu naître et porté à bout de bras

L.D.B. : L'église Sainte-Anne, la maison commune de Poto-Poto et le presbytère sont toujours en bon état de fonctionnement mais le stade Félix-Eboué et le monument de l'ex-gouverneur général de l'Afrique équatoriale française (AEF) tombent en ruine et ne sont plus que l'ombre d'eux-mêmes. N'est-ce pas une preuve du désintérêt de la communauté nationale pour certains symboles coloniaux ?

G.M. : Non, bien au contraire. Je ne suis pas d'accord. Les gouvernements congolais et français ont beaucoup fait et

continuent à faire pour ces édifices.

Voyez Sainte-Anne, c'est le président Denis Sassou Nguesso et le Gouvernement qui ont achevé Sainte-Anne en élevant la flèche en 2011. Pour la bonne exécution des travaux, la Coopération française avait mis à disposition, Monsieur Pierre Antoine Gatier, architecte en chef des Monuments Historiques. De même, le gouvernement français et l'Église de France, avaient, pour leur part, contribué au financement des dits travaux.

L'exemple du stade Eboué :

- Pour le 40^e anniversaire de son inauguration, le 29 janvier 1944, la Coopération française avait annoncé le 3 juin 1997 une subvention de 550 millions pour sa réhabilitation. Le 5 juin 1997 éclatait la guerre civile qui bien entendu annulait le projet.

- Le 6 octobre 2000, la Coopération française et la République du Congo signaient un autre protocole de financement des travaux de réhabilitation du stade Eboué d'un montant de 736 800 000 francs.

- Le 8 février 2002, le président Denis Sassou Nguesso donnait le premier coup de pioche des dits travaux.

La dégradation du stade Eboué

En fait la dégradation du stade Eboué provient d'une mauvaise interconnexion des travaux de deux chantiers. Il s'agit des travaux du stade et ceux de l'évacuateur qui, partant de la voie ferrée, passe sous les bâtiments et installations de la Société Énergie du Congo pour rejoindre la rivière Mfoa derrière le poste de police de la Coupole. Le point d'attente de la jonction de cet ouvrage est plus haut que l'évacuateur qui vient du stade, provoquant ainsi un reflux vers les vestiaires du stade, et la dégradation de l'ensemble de l'ouvrage.

À ce problème technique s'ajoutent les actes de vandalisme. Des inciviques se font un malin plaisir à démolir les gargouilles qui décorent et évacuent les



Vue aérienne de la basilique et du stade

eaux de l'entrée de la tribune. Installées en 1943, ces gargouilles sont les œuvres de l'artiste Benoît Konongo. Le stade Eboué est le seul édifice en Afrique centrale, équipé de gargouilles. C'est un patrimoine culturel que l'on casse au su et au vu de tous.

L.D.B. : Des voix s'élèvent contre la célébration des 80 ans de la venue du général de Gaulle à Brazzaville et du ralliement des pays de l'AEF à la France pendant la Seconde Guerre mondiale. Elles pointent une nostalgie du régime colonial alors que de nombreux pays africains, dont le Congo, célèbrent les 60 ans de leur souveraineté nationale. Quelle est votre opinion dans ce débat ?

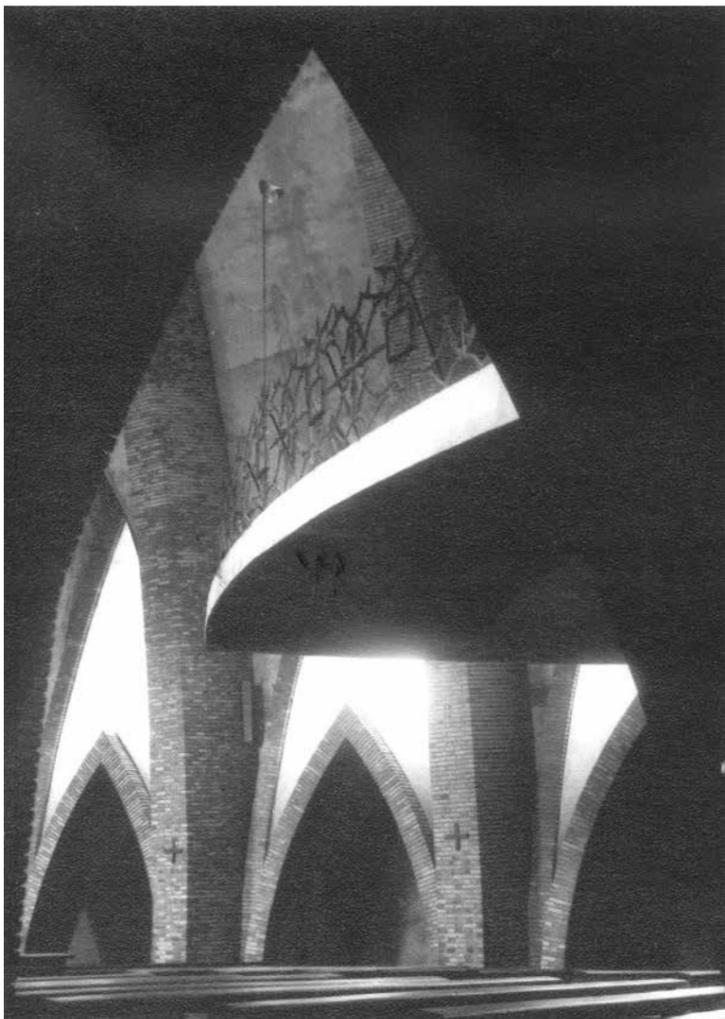
G.M. : Mon opinion est très simple. Je crois qu'il ne faut pas avoir peur de l'histoire. Tout ne part pas des indépendances. Avant les indépendances, il y a eu la colonisation, il y a eu les épisodes de la Première Guerre mondiale que nous avons subis le long de la Sangha, de l'embouchure du Congo et la Sangha au Cameroun. Il y a eu la Seconde Guerre mondiale que nous commémorons effectivement et qui a abouti à la Conférence de Brazzaville, et la première phase de la gestion de nos affaires intérieures avec les droits de vote, des assemblées locales et fédérales, des représentants à l'Assemblée nationale française, au Sénat, au Conseil économique et social etc., avant l'autonomie interne, la Communauté et les indépendances, le tout en 15 ans (1945-1960).

L'histoire reste l'histoire, il faut la raconter telle qu'elle s'est déroulée car on ne peut pas envisager l'avenir en ignorant le passé. C'est la somme de tous ces événements qui font du Congo ce qu'il est aujourd'hui.

Propos recueillis par Bruno Okokana et Merveille Atipo



La basilique Sainte-Anne du Congo et le stade Eboué



Intérieur de la basilique Sainte-Anne du Congo

28 août 1940 – 28 août 2020

80^e anniversaire du ralliement de Brazzaville à la France Libre

Le rôle majeur du bataillon des Tirailleurs Africains dans le ralliement de Brazzaville à la France libre

En 1938, sur réquisition, le bataillon des Tirailleurs Africains, appelé communément le bataillon des Saras, fut délocalisé du camp Tchad et installé au camp des travailleurs du Chemin de Fer Congo-Océan (CFCO sis à Ouenzé Mazanza), au nord de Poto-Poto.

Ce bataillon avait été placé sous le commandement du commandant Delange, du capitaine Louis Oubre, du lieutenant Rougé-Coupigny et de l'adjudant-chef de Boissoudy.

Comme le décrit si bien Jérôme Ollandet dans son ouvrage, *Brazzaville, capitale de la France libre, Histoire de la résistance française en Afrique 1940-1944* (éd. de la Savane), ce bataillon jouera un rôle majeur dans le coup de force qui aboutira au ralliement de Brazzaville à la France libre le 28 août 1940.

En effet, le 27 août 1940, le général Husson, gouverneur général de l'Afrique équatoriale française (AEF) et commandant supérieur des troupes en AEF, favorable au gouvernement de Vichy, réunit au Grand Quartier Général, le commandement de la garnison de Brazzaville.

Après une communication sur les événements du Tchad, du Cameroun, et de la présence à Léopoldville du colonel Edgard de Larminat, émissaire du général de Gaulle, le général Husson annonça une série de mesures pour, selon ses propres termes, « éviter la contagion », car il devait à tout prix « rétablir l'ordre en AEF ».

Il imposa les mesures suivantes :

- le renforcement de la fermeture du trafic sur le fleuve Congo entre Brazzaville et Léopoldville ;
- le désarmement du bataillon des Tirailleurs Africains ;
- la relève du commandement du bataillon des Tirailleurs Africains, du commandant Delange, du lieutenant Rougé-Coupigny, et de l'adjudant-chef de Boissoudy, ainsi que leur assignation à résidence ;
- l'arrestation de certains officiers soupçonnés de connivence avec les gaullistes ;
- le renforcement de la surveillance autour des édifices et des lieux publics de la ville ;
- un couvre-feu total sur toute la commune de Brazzaville.

La ligne de défense était donc bien précisée, il s'agissait de garantir la sécurité dans la ville européenne et le long du bord du fleuve Congo, face à Léopoldville où se trouvait le colonel Edgard de Larminat, source principale du danger qui guettait Brazzaville, divisée entre les légalistes fidèles au général Husson et au gouvernement de Vichy, et les gaullistes.

Opération surprise sur la place de Poto-Poto

L'exhortation et les mesures prises par le général Husson, ce 27 août 1940, précipitèrent les événements. Constatant une faille dans le système de défense énoncé par le général Husson, qui en fait ne concernait que les quartiers de la ville européenne et Baongo, face au fleuve Congo, le

capitaine Louis Oubre, épargné par les mesures annoncées par le général Husson, en complicité avec le réseau gaulliste clandestin (dirigé par le médecin-général Adolphe Sicé), décida de passer à l'action immédiatement. Il profita du rassemblement des Tirailleurs en cette soirée du 27 août 1940 pour les informer des dispositions à prendre cette nuit, notamment l'occupation et la protection de la place de Poto-Poto. Une consigne cependant : les éléments devaient se camoufler sous les tables du marché du rond-point de Poto-Poto dénommé « Zando ya imboua » en raison des chiens errants qui, à la fermeture du marché, remplacent les vendeurs et les acheteurs, pour se disputer les restes et les déchets. Ainsi, les braves soldats de Ouenzé se disputeront la nuit durant avec les chiens et les moustiques sous les tables du marché.

Aux premières heures du 28 août 1940, le capitaine Louis Oubre donne le coup d'envoi des opérations, avec pour objectifs la prise de l'armurerie (en face de l'actuel immeuble de l'ARPCE) pour rééquiper le bataillon et la libération des officiers emprisonnés ou assignés à résidence la veille.

Du côté des loyalistes, la surprise est totale. L'ennemi est sensé venir de l'autre rive du fleuve Congo mais pas des cases de Poto-Poto. Personne ne peut imaginer un officier seul, aussi fou soit-il, tenter un coup de force, à la tête de quelques tirailleurs noirs. Il ne peut s'agir que d'une opération de diversion. Aussi, le commandement maintient-il son dispositif de défense face au fleuve.

L'armurerie nuitamment occupée, le gros du bataillon réarmé, les officiers assignés à résidence ou emprisonnés libérés, le groupe reconstitué, le commandant Delange reprend la main et enchaîne les succès : arrestation du commandant Descarayc, commandant du camp Tchad ; sous la direction du lieutenant Morlon, prise de l'État-Major et arrestation du commandant Sacquet chef d'État-Major ; sous le commandement du lieutenant Rougé-Coupigny et de l'adjudant-chef de Boissoudy, occupation du palais du gouvernement général et arrestation du général Husson, gouverneur général de l'AEF.

En fin de matinée, l'affaire était réglée. Vive la France Libre ! Brazzaville peut accueillir l'envoyé du général de Gaulle en la personne du colonel Edgard de Larminat, qui suivait les événements de l'autre rive du fleuve Congo à Léopoldville.

GOVERNEMENT DE L'AFRIQUE FRANÇAISE LIBRE

PROCLAMATION

prononcée le 28 AOUT 1940

par le Colonel DE LARMINAT, délégué du Général DE GAULLE,
Chef de tous les Français libres.

Mécontents de l'Afrique Équatoriale Française, c'est ici le Colonel DE LARMINAT qui vous parle de Brazzaville, devenue la capitale de la France Française Libre de l'Afrique Équatoriale.

Appelé, surpris à 14 heures, par les vœux irrésistibles de la population civile et de la Garnison, je suis monté à Brazzaville et sans aucune attente de votre part, je suis les pouvoirs au nom du Général DE GAULLE.

Faites à tous le salut du Général DE GAULLE.

C'est avec joie que je suis en ce jour Français Libre, L'A. E. F. un libre des choses qui lui avaient été imposées sans qu'elle ait combattu. Elle amène le bonheur qui libère et le respect à pleins poignets. Elle poursuit ses efforts de ses alliés indigènes la lutte pour la liberté qui libère le sol français de la servitude. Elle est le symbole de la communauté économique franco-indigène, ce elle est assurée de trouver toute l'aide nécessaire. Elle pourra élever ses produits et ses productions.

Notre effort de salut public sera suivi d'un effort de développement national. Continuellement à ce que d'autres ont affirmé, L'A. E. F. est riche en ressources naturelles. Leur mise en valeur sera un des premiers soucis de la France Libre.

Ce matin même, nous avons appris que le Cameroun, après le Tchad, se rallie au Général DE GAULLE. Africains de l'Afrique Occidentale Française qui entendez, rendez-vous à la fois de vos frères qui vous parlent des rives du Congo, à la voix de vos frères d'armes ? Je ne le crois pas. Je salue tout de même L'A. E. F.

Commerçants, fonctionnaires, officiers, sous-officiers ou soldats, populations indigènes, je vous invite tous à participer à l'effort de redressement national. Tous, nous aurons à combattre, tous nous aurons à peiner. Plus d'habitations, plus de vêtements de confection. Nous aurons nos yeux levés pour la France dévastée libre.

Vive le Général DE GAULLE, vivent la FRANCE LIBRE et le Gouverneur ÉBOUÉ, initiateur du mouvement !

ACTE ORGANIQUE N° 1 portant constitution du Gouvernement de l'Afrique Française Libre.

En vertu de la loi n° 100 du 17 mai 1940, relative à l'organisation de l'A. E. F., et de la loi n° 101 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 102 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 103 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 104 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 105 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 106 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 107 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 108 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 109 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 110 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 111 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 112 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 113 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 114 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 115 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 116 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 117 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 118 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 119 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 120 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 121 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 122 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 123 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 124 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 125 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 126 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 127 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 128 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 129 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 130 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 131 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 132 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 133 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 134 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 135 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 136 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 137 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 138 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 139 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 140 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 141 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 142 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 143 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 144 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 145 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 146 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 147 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 148 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 149 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 150 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 151 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 152 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 153 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 154 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 155 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 156 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 157 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 158 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 159 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 160 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 161 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 162 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 163 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 164 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 165 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 166 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 167 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 168 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 169 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 170 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 171 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 172 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 173 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 174 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 175 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 176 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 177 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 178 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 179 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 180 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 181 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 182 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 183 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 184 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 185 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 186 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 187 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 188 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 189 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 190 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 191 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 192 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 193 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 194 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 195 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 196 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 197 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 198 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 199 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 200 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 201 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 202 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 203 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 204 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 205 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 206 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 207 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 208 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 209 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 210 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 211 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 212 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 213 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 214 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 215 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 216 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 217 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 218 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 219 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 220 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 221 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 222 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 223 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 224 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 225 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 226 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 227 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 228 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 229 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 230 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 231 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 232 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 233 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 234 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 235 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 236 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 237 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 238 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 239 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 240 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 241 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 242 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 243 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 244 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 245 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 246 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 247 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 248 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 249 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 250 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 251 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 252 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 253 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 254 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 255 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 256 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 257 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 258 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 259 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 260 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 261 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 262 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 263 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 264 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 265 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 266 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 267 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 268 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 269 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 270 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 271 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 272 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 273 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 274 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 275 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 276 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 277 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 278 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 279 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 280 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 281 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 282 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 283 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 284 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 285 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 286 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 287 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 288 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 289 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 290 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 291 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 292 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 293 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 294 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 295 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 296 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 297 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 298 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 299 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 300 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 301 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 302 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 303 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 304 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 305 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 306 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 307 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 308 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 309 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 310 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 311 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 312 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 313 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 314 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 315 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 316 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 317 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 318 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 319 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 320 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 321 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 322 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 323 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 324 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 325 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 326 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 327 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 328 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 329 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 330 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 331 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 332 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 333 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 334 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 335 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 336 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 337 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 338 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 339 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 340 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 341 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 342 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 343 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 344 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 345 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 346 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 347 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 348 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 349 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 350 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 351 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 352 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 353 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 354 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 355 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 356 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 357 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 358 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 359 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 360 du 17 mai 1940, relative à la constitution du Gouvernement de l'A. E. F., et de la loi n° 361 du 17 mai 1

SOLDATS D'AFRIQUE

La France libre fut-elle africaine ?

Dans son livre *La France Libre fut africaine*, l'historien canadien Eric Jennings explique que l'Afrique, et particulièrement ses combattants, ont joué un rôle majeur dans la naissance et l'essor de la France libre. Parmi ces combattants, 50 à 60 % (entre 15 000 et 20 000 soldats) étaient des tirailleurs africains, originaires des territoires d'Afrique équatoriale. La situation sera différente au moment du débarquement en Provence, en août 1944. Entre temps, les colonies françaises d'Afrique du Nord sont rentrées dans la guerre et l'armée B, sous les ordres du général de Lattre de Tassigny, puisera dans ses effectifs le gros de ses troupes. Elle sera la première armée française constituée d'une majorité de combattants venus d'Afrique du Nord et de bataillons de marche d'Afrique sub-saharienne.

Si aujourd'hui, la France a une place politique d'importance et un siège au conseil permanent de l'ONU avec un droit de veto, elle le doit, certes, au général de Gaulle qui a réussi ce miracle d'imposer la France comme pays vainqueur aux côtés des Alliés pour la

signature de la capitulation allemande à Berlin en mai 1945. Mais elle le doit aussi aux Africains.

S'il n'y avait pas eu la force de l'empire, notamment ce réservoir d'hommes, qui a permis au général de Gaulle d'augmenter ses capacités militaires et d'obtenir une reconnaissance de la part des Alliés, la France aurait été, à l'instar de l'Italie, occupée par les Américains et elle n'aurait jamais eu la moindre place à l'ONU. Les arrière-petits-enfants de ces tirailleurs, qui vivent en France et sont Français depuis plusieurs générations, peuvent être fiers de leurs ancêtres qui se sont battus pour la France libre derrière le général de Gaulle. Tel est le message que le musée de l'Ordre de la Libération entend faire passer aux jeunes des écoles et des lycées, venus de partout et représentatifs des origines multiples de la France d'aujourd'hui.

Vladimir Trouplin,
conservateur du musée de
l'Ordre de la Libération



© Fondation Charles de Gaulle

Le débarquement en Provence

Août 1944, les troupes venues d'Afrique débarquent sur les plages du littoral varois de la Provence.

En 1943, les Alliés pour neutraliser les troupes nazies décident finalement de deux débarquements en France : l'un au Nord en Normandie et l'autre au Sud en Provence.

En août 1944, Les troupes françaises, rassemblées au sein de l'armée et placées sous l'autorité du général de Lattre de Tassigny, libèrent la ville de Toulon le 27 août. Le lendemain, grâce à l'anticipation et la rapidité du déroulement de la bataille de Toulon, Marseille tombe puis Nice à la suite d'une insurrection armée décidée par la Résistance. Les insurgés ne sont qu'une centaine au début de la journée mais l'ampleur qu'a prise le soulèvement pousse l'occupant allemand à évacuer la ville.

Le débarquement en Provence aura été une étape importante

dans la libération de la France et dans la capitulation allemande car la prise de Marseille va permettre aux Alliés de prendre le contrôle de ce port stratégique en Méditerranée. Sur les 350 000 soldats qui participeront à l'offensive, 250 000 portent les couleurs de la France dont 100 à 120 000 tirailleurs africains.

Jesse Miambanzila



© Fondation Charles de Gaulle



© Ordre de la Libération

Troupes du Tchad sous le commandement de Raymond Delange

TROIS QUESTIONS À

Mamadou Diouf

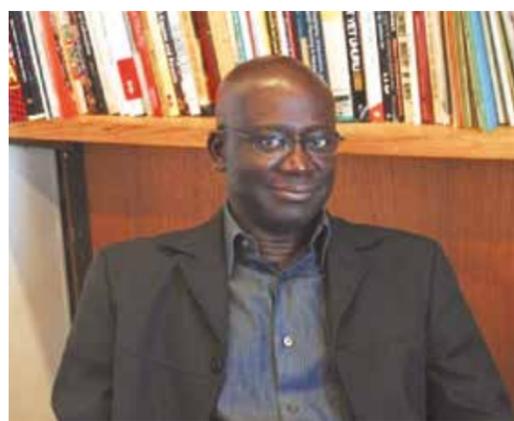
Historien sénégalais, Mamadou Diouf a été enseignant-chercheur à l'université Cheikh-Anta-Diop avant de s'installer aux États-Unis. Professeur à l'université de Michigan pendant huit ans, il dirige depuis 2007 l'Institut d'études africaines de l'université Columbia à New York.

Rencontre avec un spécialiste de l'empire colonial français qui, par l'enseignement, œuvre à contribuer à la présence de l'Afrique sur la scène intellectuelle mondiale.

Les Dépêches de Brazzaville : Pouvez-vous nous éclairer sur la réalité de ceux qu'on a appelé la « Force noire » ? Qui étaient ces Africains ?

Mamadou Diouf : Les régiments noirs de l'armée coloniale française ont été affublés du nom de « Force noire » dès la création, en 1857, des premières troupes noires, « les tirailleurs sénégalais », par le gouverneur du Sénégal Louis-Léon Faidherbe. Recrutés dans les divers territoires français d'Afrique, ils gardent néanmoins le nom de « tirailleurs sénégalais ». Cette « Force noire » qui rejoint la Résistance mérite une singulière attention. En août 1940, sous la houlette du gouverneur guyanais

Félix Eboué, l'AEF et le Cameroun rejoignent les Forces françaises libres. En effet, le général de Gaulle n'avait pas réussi à convaincre le gouverneur général de l'AOF de prendre le même chemin. Les soldats de cette « Force noire » n'étaient pas tous des volontaires. Certains avaient été recrutés de force. Eric Jennings, un de mes collègues, historien canadien de la France moderne, a publié un excellent livre sur le sujet : *La France libre fut africaine*. Il y raconte le rôle incomparable des hommes et des ressources de l'AEF qui est devenue, à elle seule, « la quasi-totalité de l'empire, mais également la métropole, hors combat elle aussi ». Il précise : « A la place du mquisard blanc coiffé



de baret dans les Alpes, l'archétype des premiers résistants français entre 1940 et 1943 était, en fait, un Noir originaire du Tchad, du Cameroun ou d'Oubangui-Chari ». De façon très convaincante, Jennings démonte l'idée prédominante qui dépeint l'épopée des Forces françaises libres comme une aventure londonienne ou comme la saga d'un individu, Charles de Gaulle. Ce dernier, quant à lui, écrit dans ses Mémoires qu'en 1940, « la France est parvenue à reconstruire son armée et sa

souveraineté dans les vastes étendues de l'Afrique ».

L.D.B. Comment enseigner cette histoire et surtout comment en parler à de jeunes Européens ?

M.D. Cette histoire, celle de l'empire français et de la politique coloniale, fait partie de l'histoire de la France. Leurs colonies et leurs indigènes y ont participé dans la violence et la douleur mais aussi dans des engagements qui leur ont été profitables. Les colonisés n'ont pas été seulement des victimes. Ils ont aussi rusé, résisté et assimilé pour s'en sortir et parfois, ils y sont parvenus. Cette histoire relève d'un passé commun dont les traces sont encore présentes dans l'espace public et les imaginaires. Il est indispensable de les décrypter et d'en partager

les récits pour se projeter dans le futur et s'engager dans une conversation de réparation et de partage. Il s'agit, pour reprendre Aimé Césaire, de « re-civiliser » un monde « décivilisé » par la violence du colonialisme, du fascisme/nazisme et de toutes les idéologies de domination et d'inégalité. Cela exige une nouvelle pédagogie et une bibliothèque des expériences humaines.

L.D.B. Que reste-t-il aujourd'hui de cette histoire ? Comment apaiser les esprits sans occulter ses aspects plus sombres ?

M.D. Cette histoire particulière est occultée dans l'histoire de la France. Inclure ces épisodes de l'empire colonial dans l'histoire de France, c'est ouvrir la possibilité d'une conversation et d'un dialogue qui ré-imaginent la communauté française dans ses diverses composantes ethniques, religieuses et culturelles.

Propos recueillis par
Coumba Delmas

SOLDATS D'AFRIQUE

Entretien avec Éric Deroo

Historien français, ancien chercheur associé au CNRS et cinéaste, Éric Deroo est un spécialiste des représentations sociales, coloniales et militaires. Il explique les circonstances du ralliement de l'empire à la cause de De Gaulle, les hommes et les mouvements qui ont fait l'histoire de la France libre en Afrique.

Les Dépêches de Brazzaville : Quelle est la position des militaires de la Coloniale après l'appel à la résistance de Charles de Gaulle à Londres en juin 40 ?

Éric Deroo. En Afrique, pendant plusieurs semaines, de la mi juin à fin août, il n'y a pas encore d'antagonisme armé entre Vichy et Londres. De Gaulle est très peu connu et les cadres de l'administration civile et des troupes coloniales hésitent sur la conduite à tenir : poursuivre la guerre aux côtés des Britanniques ou rester loyal au maréchal Pétain ? Les débats sont passionnés et voient les hommes changer de camp en fonction de motivations très diverses : rejet de l'armistice, haine des Allemands, situations familiales, carrières, liens d'amitiés, intérêts personnels... C'est fin septembre, quand, à Dakar, le gouverneur de l'AOF, Pierre Boisson, s'oppose avec succès à la tentative de débarquement d'une expédition franco-britannique conduite par le général de Gaulle que les positions vont définitivement se figer. Entretemps, au Tchad, le projet de cette opération qui a fini par être connue, a encouragé le gouverneur Félix Eboué et son secrétaire général Henri Laurentie à franchir le pas. Comme le feront le colonel Marchand, qui commande le régiment de tirailleurs sénégalais du Tchad (le terme sénégalais recouvre depuis 1900 toutes les troupes levées en Afrique sub-saharienne), ainsi que de nombreux officiers et fonctionnaires français.

L.D.B. Qui sont les hommes-clés du ralliement en AEF et AOF ?

É.D. Au Tchad, les premiers officiers à refuser de reconnaître le gouvernement de Vichy, souvent des méharistes, gagnent dans un premier temps et à titre individuel la colonie britannique du Nigeria voisin. Le deuxième personnage important est le chef de bataillon Jean Colonna d'Ornano. Né à Alger, il est une figure célèbre chez les coloniaux. Son ralliement va peser.

Il faut aussi citer le médecin-général Adolphe Cissé, très actif au Congo parce qu'influencé par le fait que le gouverneur du Congo Belge, Pierre Rykmans, montre une volonté sans faille de continuer le combat. Bernard Bourdillon, gouverneur britannique du Nigeria, réussit à mettre en contact ces hommes, qui refusent individuellement la défaite et l'armistice, avec les envoyés du général de Gaulle en Afrique : Philippe de Hauteclocque (le futur général Leclerc), René Pleven, Claude Hettier de Boislambert et Edgard de Larminat. La rencontre entre les envoyés de Londres et des chefs militaires sur le terrain facilite un passage à l'action de certains officiers à l'instar du chef de Bataillon Raymond Delange, qui est à la tête d'un bataillon de marche de tirailleurs, constitué en majorité de Saras originaires du sud du Tchad, destiné à venir en renfort sur le front européen. Ses hommes qui devaient embarquer depuis Pointe-Noire seront bloqués par la défaite et, sous son commandement, s'empareront le 28 août 1940 à Brazzaville du général Louis Husson et du bâtiment du gouverneur général. Ces actions interviennent dans un contexte où les officiers et administrateurs rebelles pensent être rejoints à court terme par leurs camarades d'AOF dans la continuation de la lutte. L'échec de de Gaulle devant Dakar le 25 septembre 1940 brise cet élan.

L.D.B. Sans oublier Félix Eboué, Guyanais, Noir, tiraillé par ses origines...

É.D. Originaire de Guyane, le gouverneur Félix Eboué incarne toutes les ambiguïtés du fait colonial français : écartelé entre une situation d'injustice coloniale qu'il a vécue en tant que noir et sa fonction d'administrateur au service de la France. C'est sans doute cette position particulière, cet attachement profond au discours républicain et le fait qu'il imagine bien qu'il n'aura rien

à attendre du régime de Vichy qui peuvent en partie expliquer son engagement. En proclamant le ralliement du Tchad à de Gaulle, il s'affirme comme un des hommes-clés de la France libre.

L.D.B. A Brazzaville et Pointe-Noire, qui forme le gros des troupes combattantes ?

É.D. A Brazzaville et à Pointe-Noire, on trouve d'abord de maigres troupes de souveraineté, composées de tirailleurs, mais également des unités de soutien (intendance, matériel, service de santé, administration, génie, transmissions, écoles de formation...). En effet, souvent christianisés de longue date, les Congolais ont un niveau scolaire qui permet de les affecter à ces fonctions absolument indispensables à la marche des armées et qui manquent à la Coloniale. C'est une des raisons qui explique qu'assez peu de Congolais figurent dans les formations de combat. Ainsi, à Brazzaville en août 1940, c'est le bataillon de tirailleurs composé de près de 600 recrues saras du Tchad sous les ordres du commandant Delange qui va jouer un rôle de premier plan. Occupant une place stratégique déterminante au cœur de l'Afrique, le Tchad compte alors un régiment fort de près de 6000 hommes, le plus important de toutes les colonies africaines françaises.

L.D.B. L'histoire est toujours plus

complexe que la réalité. La France libre en AEF et AOF a influé le cours de la guerre ?

É.D. En termes de poids purement militaire, la France libre n'a eu qu'une relative influence sur le cours de la guerre. En revanche, pour la France et sur la scène internationale, elle joue un rôle décisif sur les plans idéologique et politique. La défaite de mai-juin 1940 a ouvert une gigantesque boîte de Pandore en matière de comportements humains, dont la complexité ne fera qu'augmenter avec la collaboration prônée par Laval. Rappelons que la frontière entre la France libre et Vichy passe au cœur l'Afrique puisque, jusqu'en 1943, l'AOF est dans le giron pétainiste alors que l'AEF est sous tutelle gaulliste. Dans les premiers mois de la défaite, personne ne peut clairement prévoir l'avenir ! Puis les grandes alliances se dessinent et les lignes commencent à bouger avec le débarquement des Alliés en Afrique du Nord en novembre 1942, l'enlèvement des Allemands en Russie, la montée de la Résistance intérieure... C'est

pour cette raison que les premières victoires militaires de la France libre sont tellement importantes : Koufra avec Leclerc en février 1941, Bir Hakeim avec Koenig en mai-juin 1942... On peut relever la tête et, dans ce sens, les ralliements ne témoignent pas seulement d'une action politique. Ils marquent aussi le début d'un redressement militaire alors que la France vient de subir la pire défaite de son histoire.

AOF. Territoire sous tutelle française constitué du Sénégal, de la Côte d'Ivoire, du Niger, du Dahomey, du Soudan français, de la Guinée, de la Haute Volta, de la Mauritanie et du Togo (confié à la France sous mandat de la SDN après 1919).

AEF. Territoire sous tutelle française constitué du Gabon, du Moyen-Congo, du Tchad, de l'Oubangui-Chari et du Cameroun (confié à la France sous mandat de la SDN après 1919).



Bangui (Oubangui-Chari), 23 octobre 1940, le général de Gaulle accompagné du gouverneur de Saint-Martin, passe les troupes en revue



1

2

3

Six tirailleurs africains compagnons de la Libération

1. Beyrouth (Liban), 29 août 1942, le général de Gaulle décore le tirailleur de 1^{ère} classe Koudoussaragne de la croix de la Libération.

L'adjudant-chef Mouniro, qui vient d'être décoré est à gauche sur la photo

2. Yorgui Koli

3. Mouniro, 1942-1943

4. Georges Koudoukou en Oubangui-Chari lors de manœuvres de la 1^{ère} Compagnie du Bataillon de Tirailleurs de l'Oubangui (BTO) début 1938

5. Dominique Kosseyo à Brazzaville le 14 juillet 1941

6. Albert Idohou



4



5



6



INTERVIEW

Vladimir Trouplin

« La croix de la Libération est une marque de reconnaissance régaliennne »

L'ordre de la Libération a vu le jour à Brazzaville en novembre 1940. Vladimir Trouplin, historien et conservateur du musée de l'Ordre de la Libération, rappelle le sens d'une telle gratification dans le contexte de l'époque.

Les Dépêches de Brazzaville. L'ordre de la Libération, ordre honorifique français majeur dans l'histoire de la Seconde Guerre mondiale, a été créé à Brazzaville. Pourquoi Brazzaville et non pas Londres, ville de l'Appel du 18 juin 40 ?

Vladimir Trouplin. L'Ordre de la Libération a été créé le 16 novembre 1940 à Brazzaville qui est alors la capitale de la France Libre et donc le siège de la légitimité du général de Gaulle. Cet ordre est créé depuis la ville où sont prises les premières ordonnances. C'est-à-dire, et la nuance est importante, non pas en terre britannique mais en terre française selon la terminologie de l'époque.

Le général de Gaulle décide de créer l'ordre de la Libération, d'abord parce que la France est dans une situation très difficile à ce moment-là. Elle a connu des échecs. Le plus sanglant, un des plus graves, étant celui de Dakar. C'est à dire la tentative ratée fin septembre 1940 de rallier l'Afrique occidentale française à la France Libre. Cet échec est brutal parce que cette opération suit de moins d'un mois le ralliement de la quasi-totalité de l'Afrique équatoriale française. Les Britanniques et Charles de Gaulle se sont probablement dits que ce qui s'était passé en AEF pouvait se passer en AOF.

et créer du régalienn. Un journal officiel voit le jour à Brazzaville, des postes de la France Libre, une radio (Radio-Brazzaville), un comité de défense : le Conseil de défense de l'empire qui est un organe consultatif et peut vaguement préfigurer un organe de direction gouvernementale, ainsi qu'une marque de reconnaissance régaliennne : l'Ordre de la Libération. De Gaulle ne crée pas une décoration, il crée un ordre ce qui est infiniment supérieur sur un plan symbolique. C'est une façon de cimenter la collectivité et la cohésion.

DB. Parlez-nous de sa dimension stratégique dans un tel contexte, et de sa portée politique.

VT. Pour le général de Gaulle, l'objectif est d'abord de récompenser les gens, des gens qui ont tout lâché en prenant beaucoup de risques pour continuer un combat que normalement ils n'auraient pas dû poursuivre. Mais cet ordre, c'est aussi une idée d'émulation et d'exemplarité. C'est-à-dire, entraîner les autres par le haut et donc récompenser. Et puis il y a évidemment l'idée politique très forte que l'ordre fait partie des outils d'un embryon d'Etat.

Finalement, de Gaulle ancre dans l'histoire la

au bout d'un moment, contrairement à l'ordre national du Mérite, également créé par de Gaulle, ou la Légion d'honneur qui sont des ordres permanents renouvelés sans arrêt.

DB. Ses membres sont nommés Compagnons de la Libération ; ses premières médailles seront attribuées à Brazzaville ?

VT. Cet Ordre de la Libération, de Gaulle le voit un peu comme un ordre médiéval. Le premier brouillon de l'ordonnance numéro 7 mentionne « Croisé de la Libération » mais quand le texte paraît au Journal officiel de la France Libre en janvier 1941, le mot est remplacé par « Compagnon de la Libération » moins connoté !

Les cinq premières nominations sont annoncées fin janvier 1941. Le

Général les choisit en prenant en compte les diversités de la France libre : un gouverneur des colonies qui est Félix Eboué, un officier de marine, le futur amiral Thierry d'Argenlieu, un sous-officier de l'armée de l'air, Henri Bouquillard, un officier de l'armée de terre issu de la vieille noblesse française, Emmanuel d'Harcourt, et un officier de la marine marchande, Edmond Popieul.

Félix Eboué se verra remettre la croix de la Libération le 14 juillet 1941 à Brazzaville au stade Marchand. Ce jour-là, plusieurs militaires sont gratifiés parmi lesquels un tirailleur africain, Dominique Kosseyo, un sous-

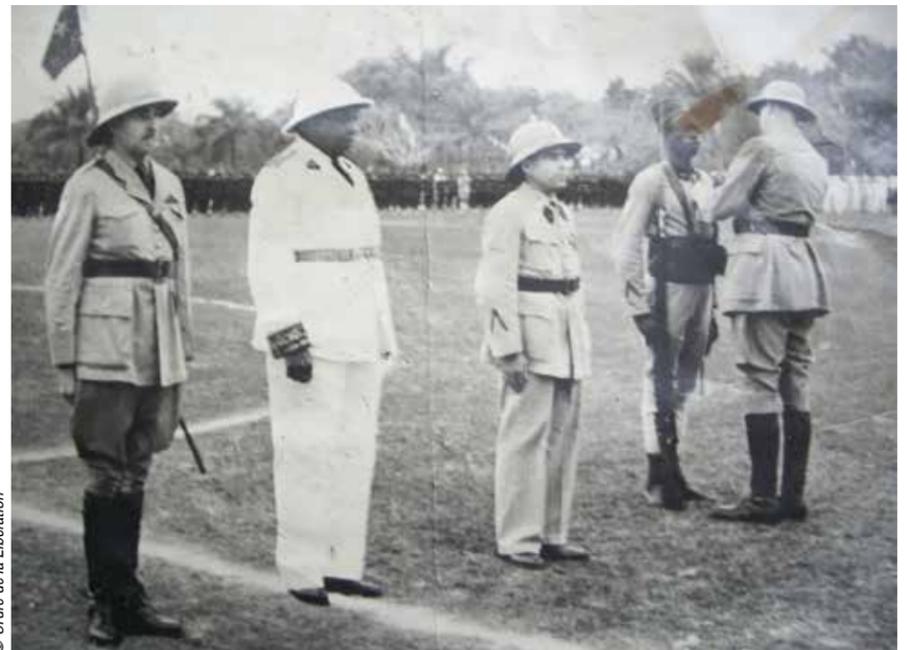
officier de l'armée de terre, etc. Au cours de cette cérémonie militaire de remise de décoration, c'est la seule fois au monde où de Gaulle arborera la croix de la Libération sur son uniforme.

DB – Quelles sont les spécificités des Compagnons de la Libération comparé à un autre ordre ?

VT. Etymologiquement, le compagnon est celui avec qui on partage le pain. Il se dégage de ce mot un esprit de cohésion et de fraternité très important dans l'histoire de l'ordre parce que c'est un ordre égalitaire. C'est l'une de ses particularités. Il n'y a pas de hiérarchie à l'ordre de la Libération contrairement à la Légion d'honneur, premier ordre national en France avec les chevaliers, officiers, commandeurs, etc.

Les compagnons sont tous sur un pied d'égalité sans distinction de grade, de sexe, de nationalité, de titre, civil ou militaire. C'est un ordre à la fois très fermé et très ouvert. Ouvert à tout le monde, il représente potentiellement toutes les composantes de ce que pourrait être la France libre, mais il est très fermé parce De Gaulle voudra toujours lui garder un caractère très exemplaire. D'où le tout petit nombre d'attributions à la fin, c'est-à-dire un peu plus de 1 000 personnes, quelques collectivités militaires et cinq villes.

Propos recueillis par
Bénédicte de Capèle



14 juillet 1941 au stade Marchand. Le Général remet la croix de la libération au tirailleur Dominique Kosseyo

© Ordre de la Libération



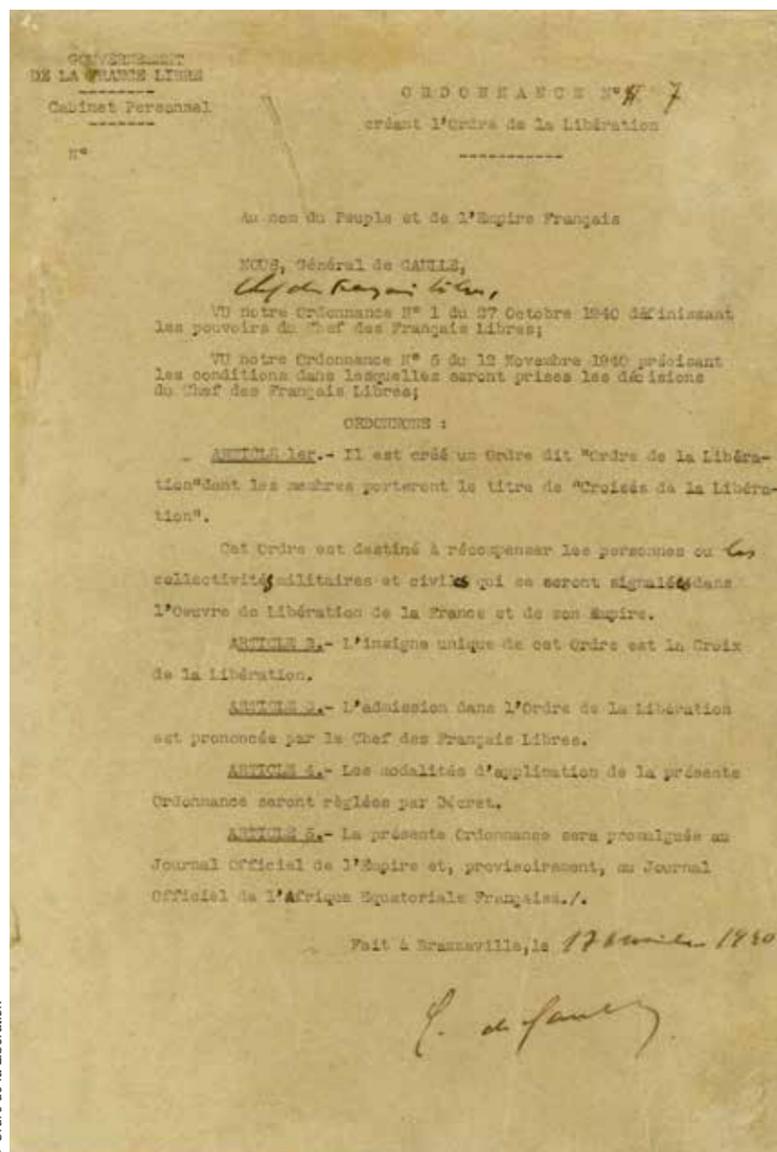
L'une des rares photos du général De Gaulle arborant la Croix de la Libération

DB. La création de l'Ordre de la Libération fait partie d'un dispositif global très étudié...

VT. A l'issue de l'échec de Dakar, le général de Gaulle comprend qu'il faut poser les bases d'une légitimité de cette France libre face à celle infiniment supérieure du maréchal Pétain. Pour cela, il doit se donner les moyens d'un embryon d'Etat

spécificité du combat de la résistance française, intérieure ou extérieure, puisque cet ordre est ouvert uniquement aux personnes ou collectivités pour leurs actions dans la libération de la France. C'est aussi une raison pour laquelle l'Ordre est clos

© Ordre de la Libération



© Ordre de la Libération

Radio-Brazzaville la radio de la liberté

Créée en octobre 1940, à l'initiative du général de Gaulle, Radio-Brazzaville figure parmi les grandes radios internationales, comme la BBC, qui ont relayé la voix de la liberté dans un monde en guerre.

Radio-Brazzaville est née de l'audace et de la volonté d'une poignée d'hommes, techniciens et volontaires, qui connaissaient à peine, ou mal, les métiers de la radio mais se sont lancés dans l'aventure avec passion. L'une de ses particularités est d'avoir recruté des radiotélégraphistes d'origine africaine. Auparavant, ils avaient été formés pour devenir lecteurs-dactylographes dans une école spécialement créée à cet effet, la seule dans toute l'AEF : « Cette école, qui a donné et donne encore d'excellents résultats, attire de nombreux candidats de toute la région, pris parmi les élèves les plus doués sortis des écoles du gouvernement ou des missions. Il faut en moyenne six à huit mois pour former un lecteur-dactylographe correct. Les [élèves africains] font preuve de surprenantes qualités et de grande bonne volonté pour ce genre de travail », témoignera Géraud-Henri Jouve, directeur de la radio en 1943.

Pour le journaliste, résistant, homme politique et diplomate français, « esquisser la vie de Radio-Brazzaville, c'est écrire

l'histoire de la France Libre ». Dans un entretien paru dans *la Revue de la Fondation Charles de Gaulle*, il raconte que parti de presque rien, Radio-Brazzaville a été lancée et organisée malgré l'extrême pauvreté des moyens et les difficultés de toute nature, parce qu'il fallait qu'il fût ainsi. « *Son histoire est un peu celle de Brazzaville, cité coloniale habitée par 2 000 Blancs, à laquelle échet l'honneur d'être pendant près de trois ans la capitale de tous les territoires français qui se déclarèrent libres.* »

Pour l'ancien directeur de cette station, une voix avait été donnée à ce morceau d'empire où fut préservée la flamme de la liberté française. Une poignée de volontaires et de techniciens, dont la bonne volonté était certes plus grande à l'origine que l'expérience, s'est efforcée, pendant trois ans, de faire connaître au monde ce qu'accomplissait la France Libre, d'appeler au combat le reste de l'empire, d'encourager et de soutenir la résistance métropolitaine. Ils savaient que leurs forces étaient bien peu de chose en face d'une pareille entreprise, mais ce qu'ils ont fait dans les limites de leurs moyens mérite d'être dit.

Bien sûr, il rappelle que c'est au général de Gaulle que Radio-Brazzaville doit sa création. Le chef des Français Libres avait fait preuve de la même clairvoyance dans le domaine de



la propagande que dans tant d'autres. « *On se bat aujourd'hui avec l'effort, le sang et l'âme des peuples* » disait-il. Et d'ajouter que « *la stratégie moderne doit être inspirée et dirigée par une politique assez grande, assez humaine pour répondre aux aspirations des masses intéressées* ».

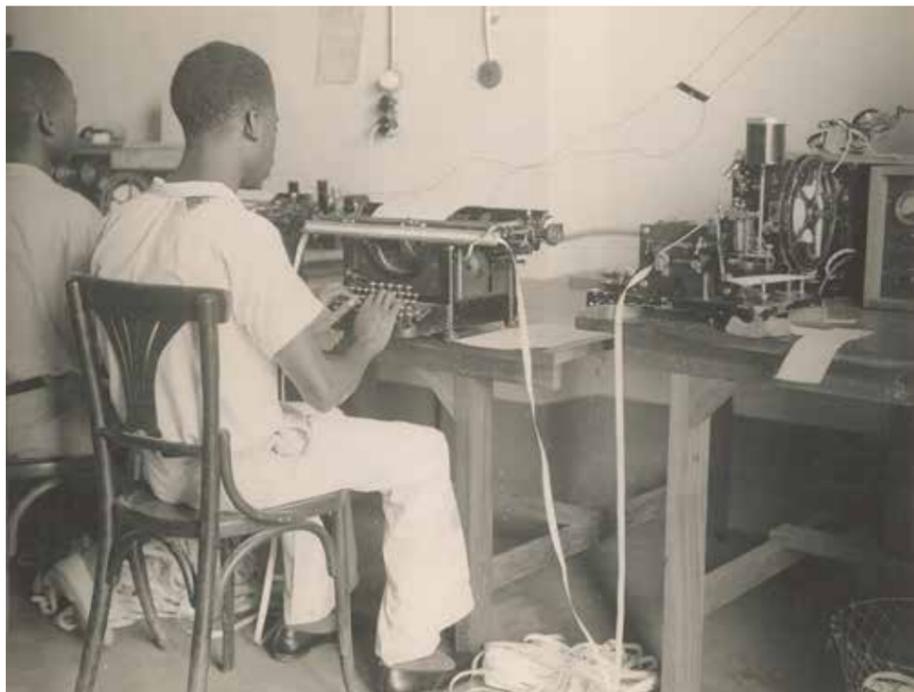
Le général de Gaulle comprit que la propagande qui sert cette politique était une arme de guerre de premier ordre. À l'époque, la station BBC, poste étranger, ne pouvait accorder qu'une hospitalité conditionnelle à l'opinion d'un mouvement indépendant comme celui de la France Libre. Il était à l'inverse possible d'établir à Brazzaville, la capitale des territoires ralliés, un poste parfaitement indépendant, capable en toutes circonstances d'exprimer le point de vue de la France Libre. C'est ce qui fut fait dans les circonstances particulières.

De ce fait, en octobre 1940, il y a 80 ans, le général de Gaulle chargea des journalistes de fonder, à Brazzaville, un service d'information de la France Libre en Afrique française libre.

Marie Alfred Ngoma

Sources

1. Entretien avec Pierre Bernard. « *Les origines de Radio-Brazzaville* », *Espoir* n° 54, mars 1986.
2. Entretien de Géraud-Henri Jouve, *Revue de la France libre*, n° 44, janvier 1952.



Opérateurs de Radio-Brazzaville

De Radio Club à Radio-Brazzaville

Accueillie par le journaliste responsable de la seule radio locale, Radio Club, la toute nouvelle Radio-Brazzaville s'installe dans un bâtiment « *minuscule, couvert de chaume, et dont les portes restaient ouvertes : c'était le seul moyen d'aération qui permettait aussi à nos auditeurs d'entendre chanter les coqs ou coasser les crapauds selon l'heure* » écrira Pierre Bernard, l'un des fondateurs de la station avec les frères Desjardins. Dès novembre 1940, un mois après l'installation, le général de Gaulle, de passage à Brazzaville, enregistre un discours qui sera diffusé dans toute l'AEF. La radio se structure peu à peu. Les moyens techniques, très rudimentaires au début, se modernisent. En 1943, une équipe d'une trentaine de personnes et un émetteur puissant garantissent des émissions de qualité. Nombreux sont les pays d'Europe et d'Afrique qui peuvent ainsi entendre la voix de la France Libre grâce aux bulletins d'information qui ne cessent de se multiplier, avec toujours plus de précision et de rapidité.

**Entretien avec Géraud-Henri Jouve,
Revue de la France libre, n° 44, janvier 1952**



© Fondation Charles de Gaulle



© Fondation Charles de Gaulle. Germaine Krull

Salle des émissions de Radio-Brazzaville à Mpila

Les débuts singuliers des premiers journalistes de radio au Congo

Les métiers de l'information, notamment dans le secteur de la radiodiffusion, émergent et s'épanouissent au Congo grâce à la formation en France des Congolais à la fin des années cinquante et longtemps après l'Indépendance.

Grâce aux témoignages de Charles Bouetoum-Kiyindou, ancien professeur d'histoire et ancien producteur animateur de Radio Congo, on en sait un peu plus des débuts singuliers des premiers personnels de radio et de la façon dont ils ont pu s'initier puis se perfectionner dans cette profession.

De l'historien, on apprend que le mouvement de décolonisation s'est accompagné de l'apparition d'une élite locale qui ne tarda pas à s'affirmer, au Congo comme ailleurs en Afrique noire francophone, dans les domaines jusque-là tenus par des personnes non-originares des territoires sous domination française. C'était d'ailleurs le sens de l'africanisation des cadres, énoncée dans le texte de loi dit « loi-cadre Defferre » en 1956. Les personnels congolais de la radio ou de la télévision n'ont pas échappé à ce mouvement général.

Une radio peu écoutée par les Congolais

A la fin de l'année 1940, Brazzaville abrite une station de radiodiffusion de couverture intercontinentale, Radio-Brazzaville,

destinée essentiellement à la propagande de la France Libre du général de Gaulle contre l'Allemagne nazie d'Adolf Hitler.

En 1950, la radio devient le Poste national et relaie les programmes internationaux de la RTF (Radiodiffusion-télévision française), créée en 1949. Le Poste national est nationalisé au début des années 70 et cesse toute collaboration avec la RTF, devenue l'ORTF (Office de radiodiffusion-télévision française) en 1964.

La majorité des journalistes qui ont travaillé pour cette radio étaient des expatriés. Mais quelques Congolais, sans formation particulière au journalisme, comme Joseph

n'a jamais vraiment pris en compte les réalités congolaises profondes. De même, la RTF émettait certes vers les colonies mais sans la moindre connaissance de ces territoires ! En réalité, peu de monde, parmi la population locale, suivait les émissions radiodiffusées, faute de récepteurs.

Une pépinière de journalistes congolais

A la suite d'une mission en Afrique en 1955, Pierre Schaeffer, ingénieur à la RTF, décide de lancer des radios locales africaines. Dès 1956, il crée la Société de radiodiffusion de

enregistrements réalisés sur place. La même année, il fonde un studio-école à Maisons-Laffitte en région parisienne, pour former des animateurs, techniciens et opérateurs de radio dans un premier temps, puis de télévision. Sélectionnés dans leurs pays, les candidats viennent à Paris pour passer le concours d'entrée et suivre la formation. Dès la fin de leur apprentissage, ils retournent chez eux, afin de réaliser des émissions d'intérêt local au sein des stations mises en chantier entre 1956 et 1959.

C'est dans ce studio-école qu'auront été formés les pionniers des chaînes publiques de radiodiffusion et de télévision. Aujourd'hui connus et reconnus, ils étaient alors agents de l'État et du secteur privé, ou lycéens, avant d'être admis au studio-école grâce à une bourse de formation.

Parmi eux, quelques-uns se firent remarquer comme pigistes avant même de recevoir la formation du studio-école. Il est impossible de tous les citer mais certains noms sont bien connus des Congolais : Guy Menga, François Itoua, Auguste Mpassi-Mouba, Alphonse-Marie Toukas, Joachim Bitouloulou, André Bernard Samba, Jean-Bruno Thiam, Henri Panguï, Charles Lévy Goma-Mbi, Marie-Josée Mathey, Ghislain Joseph Gabio, Claude Bivoua, qui a poursuivi son cursus à l'École supérieure de journalisme de Strasbourg.

Marie Alfred Ngoma

La fin du studio-école

En 1962, la SORAFOM devient l'Office de coopération radiophonique (OCORA), une évolution qui s'inscrit dans la logique du mouvement des indépendances.

La disparition de l'OCORA, absorbée par l'ORTF en 1969, marque aussi la fin du studio-école qui en dépendait. Jusqu'à sa fermeture, il avait continué

d'accueillir les stagiaires congolais. Désormais, les étudiants qui souhaitent intégrer les métiers de la presse sont orientés vers le Centre de formation et de perfectionnement de journalisme (CFPJ), à Paris, à l'Institut national de l'audiovisuel (INA) ou dans d'autres écoles de journalisme.

Kaba, Benjamin Bénéamino et plus tard Freddy Kebano, ont aussi fait entendre leurs voix, en qualité de collaborateurs extérieurs. Dans ses programmes, Radio-Brazzaville

la France d'outre-mer (SORAFOM) pour favoriser l'élaboration des programmes par les Africains eux-mêmes, pour archiver les traditions orales et musicales grâce à des

Radio-Brazzaville vue par Jacques Soustelle

« Dans la salle centrale, le technicien qui contrôle l'émission siège, comme un juge et comme un pilote, à son bureau d'orgue chargé de cadrans et de molettes. Devant lui, sur la muraille s'étale une mappemonde dont Brazzaville est le centre et que coupent les six faisceaux des ondes dirigées. Au-dessus, une croix de Lorraine. Un câble souterrain, long de trois kilomètres, relie l'émetteur situé dans le quartier de MPila, près du Congo, au bâtiment de l'information. Celui-ci est une maison allongée de 156 mètres de façade, entourée d'une véranda. C'est là que palpite, au bord du Congo, l'esprit de la France Libre. »

Extrait de *Combat*,
cité par Géraud-Henri Jouve.

La formation aux nouveaux métiers du personnel de radio puis de télévision au Congo : de Radio-Brazzaville à la radio de la révolution congolaise

ADIAC

ADIAC TV

Toute l'actualité
Du Bassin du Congo
EN VIDÉO

www.adiac.tv

AGENCE D'INFORMATION
D'AFRIQUE CENTRALE

LES DÉPÊCHES
DE BRAZZAVILLE

LE COURRIER
DE KINSHASA

+336 11 40 40 56

info@adiac.tv

BA, Boulevard Denis-Sauvage-NGuesso
Brazzaville - République du Congo



© DR

Regard des écrivains africains

sur le général de Gaulle et la France libre

La figure du général de Gaulle et les événements décisifs de la Seconde Guerre mondiale qui se sont joués en France et sur le sol africain ont alimenté l'imaginaire et la réflexion de bien des écrivains africains.

Comment peut-on être gaulliste et matsouaniste ?

Telle est la question que pose l'écrivain congolais Guy Menga dans *Case De Gaulle*, roman paru en 1985 aux éditions Karthala. Pour la petite histoire, la Case De Gaulle, construite en 1941 à Brazzaville par l'architecte Erell pour abriter les hôtes de passage et assurer au général de Gaulle une demeure digne de son statut, est aujourd'hui la résidence officielle de l'ambassadeur de France au Congo.

Dans son roman *Case De Gaulle* (1985), Guy Menga met en scène les tribulations du couple de Dinamona et Kibelolo. Ce dernier, fervent matsouaniste, perd littéralement la tête lorsqu'il apprend l'arrivée imminente au Congo de l'homme de Brazzaville. Il perd tellement la tête qu'il en arrive à oublier son devoir conjugal. Ce qui provoque l'ire de Kimona. A lire Guy Menga, on se demande : que peut bien représenter De Gaulle pour un matsouaniste émérite comme Kibelolo ?

Dans un article paru dans *Politique africaine* (n° 5, mars 1982), « *La vision gaullienne de l'Afrique* », Patrick Quantin montre à partir de plus de trente-quatre discours du général de Gaulle se rapportant (entièrement ou partiellement) à l'Afrique, que l'on pouvait résumer une certaine idée de l'Afrique de De Gaulle en trois mots : génie, générosité et intérêt. Pendant toute la période où la France est occupée (1940-1945), où l'empire sauve la France, De Gaulle célèbre le génie civilisateur de la France ; au moment de l'Union française, où les députés africains siègent au Palais-Bourbon, il met l'accent sur la générosité de son pays qui accepte de partager son assemblée avec les représentants de l'Afrique ; quand prend fin l'Union française et arrive la Communauté française, le général de Gaulle prône désormais l'intérêt que procure la coopération avec la France. Or, on sait bien qu'intérêt et générosité sont l'eau et le feu. Comment expliquer dans ce contexte, l'engouement des matsouanistes pour ce « Gaulois » ?

De Gaulle et Matsoua

Dans « *Matsouaniste et littérature* » (*Notre Librairie*, n° 92-93, mars-mai 1988), Claude Wauthier l'explique par les mesures libérales annoncées par le chef de la France libre en 1944. Mesures qui avaient reçu un écho favorable chez les adeptes de Matsoua. D'où l'association par ces derniers du général de Gaulle au culte de leur messie, oubliant, précise Claude Wauthier, que c'est bien l'administration gaulliste dirigée alors par le gouverneur Félix Eboué qui l'avait laissé mourir en prison. De là, à évoquer la naïveté des matsouanistes, il n'y a qu'un pas qu'il refuse de franchir mais que l'écrivain Guy Menga franchit aisément. Dans un entretien à Kongo Kultur (janv.-déc. 2001), il déclare : « *Les matsouanistes, ne comprennent pas le jeu politique, et ils se disent : "Non, De Gaulle est avec Matsoua."* »

Pour les matsouanistes, De Gaulle est un héros de la liberté qui combat le nazisme comme Matsoua stigmatisa la déshumanisation des colonisés par l'usage des travaux forcés

Et dans chaque temple matsouaniste, il y avait une photo de Matsoua et à côté, celle de De Gaulle, et aussi des bougies. Et je me suis dit : « *Tiens, voilà des naïfs qui croient fermement que le salut peut venir par De Gaulle* ». Naïfs ? Pour les matsouanistes, De Gaulle est un héros de la liberté qui combat le nazisme comme Matsoua stigmatisa la déshumanisation des colonisés par l'usage des travaux forcés. Et dans leur logique, De Gaulle et Matsoua devraient s'entendre. Si naïveté il y a, elle réside dans le fait qu'ils n'ont jamais lu Machiavel. Mais, De Gaulle n'est pas un homme politique commun. C'est un héros charismatique. Là réside la deuxième raison de l'identification des matsouanistes à lui.

Le philosophe béninois Stanislas Adotevi a montré dans *De Gaulle et les Africains* (1990) toute la fécondité de la figure de l'homme de Brazzaville devenue matrice à mythes et rites en Afrique. Il montre surtout comment De Gaulle a gouverné par le verbe.

Ce qui fascinait les mouvements messianistes. C'est pourquoi, une analyse rigoureuse de la relation des matsouanistes à De Gaulle ne peut se faire qu'en prenant en compte tous les aspects du personnage. Si au Congo, l'aura de De Gaulle était depuis les années 40 au zénith, au Gabon, De Gaulle n'a pas suscité beaucoup d'enthousiasme. A cause des forestiers et du gouverneur qui étaient vichystes.

Le moment N'Tchoréré

Mais le Gabon est aussi le pays, dont l'un des dignes fils, le capitaine Charles N'Tchoréré, commandant de la 7^e compagnie RICMS à Airaines en Picardie, s'est illustré en juin 1940 en tenant tête aux Allemands. Voici comment le capitaine Pilet, témoin de sa fin décrit son exécution : « *Après avoir fait prisonnier sa compagnie, les Allemands invitèrent le capitaine N'Tchoréré à tenir les mains en l'air, croisées sur la casque, comme ils le faisaient pour tous les Noirs. N'Tchoréré refusa : "Je suis officier français". Un officier allemand, pistolet au poing, voulant le tuer dans le dos, l'invita alors à s'éloigner. N'Tchoréré refusa encore. L'Allemand l'abattit.* » C'est le destin tragique de ce valeureux fils du Gabon, que l'universitaire et écrivain Steeve Robert Renombo raconte dans son roman historique *Remember Charles* (2019). Et si le mot devoir de mémoire, aujourd'hui galvaudé, a encore son sens, c'est ici qu'il le prend. Car ce destin hors du commun est assez méconnu aussi bien en Afrique (même si le Prytanée de Saint-Louis du Sénégal porte son nom) qu'en France. Voilà pourquoi, Steeve Robert Renombo convoque tout au long de son

récit d'autres écrits consacrés aux figures africaines résistantes, notamment Addi Bâ, héros du *Terroriste noir* (2012) de Thierno Monémbo, où la présence de Senghor, l'auteur d'*Hosties noires* (1948).

Le Cameroun, les prunes et le général Leclerc

Au Gabon, nous venons de le voir, l'héroïsme en juin 1940 se réalise hors du territoire. Au Cameroun voisin, la résistance a belle et bien eu lieu sur toute l'étendue du territoire. Ce que rappelle l'écrivain Patrice Nganang dans *La saison des prunes* (2013). Si ce roman avait été écrit par un Congolais, il l'aurait intitulé *La saison des safous*. Car c'est ainsi qu'on nomme les prunes au Congo. Ce qui est certain, c'est qu'en ce mois de juin 1940, leur parfum flotte sur le Cameroun. A Edea, au bar de Maninga, où on les mange rôties, le poète national Pouka crée un Cénacle d'apprentis versificateurs, à qui il enseigne l'alexandrin et les sonnets. Et parmi ces poètes en herbe, il y a Um Nyobe, le futur héros national camerounais. Parallèlement à cette petite histoire, l'auteur conte l'épopée du futur général Leclerc, débarquant à Douala en pirogue pour jeter les bases de l'armée de la France libre, une armée qui s'est illustrée pendant la bataille de Kouffra, là même où Leclerc prêta son fameux Serment de Strasbourg.

Le rôle stratégique de l'AEF et du Cameroun

En 2006, le film *Indigènes* de Rachid Bouchareb a suscité une prise de conscience sur l'apport africain aux forces combat-

tantes françaises. Il s'agissait des troupes maghrébines et de quelques soldats de l'AOF entrés en guerre à partir de 1943 alors que l'AEF, comme l'a montré Eric Jennings dans *La France libre fût africaine* (2014), se battait depuis 1940. Du reste, les recherches de cet historien canadien révèlent qu'entre 1940 et 1944, 2 700 africains de l'AEF et du Cameroun furent enrôlés. Mieux : l'AEF et le Cameroun ont rempli un rôle stratégique majeur. Car, c'est de là, qu'est parti Leclerc pour envahir la Lybie mussolinienne. En outre, l'AEF a apporté au général de Gaulle un territoire, une administration et une armée et par la même une légitimité. D'où cette remarque si juste de Jacques Soustelle (qui était pourtant à Londres) :

« *Avec quelle rage l'antigaullisme de gauche et l'antigaullisme droite, les communistes et les vichystes s'acharnent à propager la légende de la "résistance de Londres" ! [...] Aux uns et aux autres, j'oppose la vérité : la France libre fut africaine.* »

Boniface Mongo Mboussa

L'AEF a apporté au général de Gaulle un territoire, une administration et une armée et par là même une légitimité

Le matsouanisme

C'est un mouvement politico-religieux, inspiré par la figure de l'ancien sergent de l'armée coloniale André Matsoua (1889-1942), fondateur dans les années 20 de l'Amicale des originaires de l'Afrique équatoriale française pour venir en aide aux Noirs de l'AEF.

D'une association d'entraide, l'Amicale glissa par la voix de son fondateur vers une critique de la face sombre de la colonisation. Notamment le code de l'indigénat qui

favorisait les réquisitions des Africains pour les travaux forcés. Une critique qui irrita l'administration coloniale. Et Matsoua fût arrêté plusieurs fois avant de mourir en 1942 d'une dysenterie dans la prison de Mayama au sud du Congo. Effrayée, l'administration ne restitua pas le corps. Elle fit ainsi du fondateur de l'Amicale un martyr. Depuis, ses adeptes attendent le retour du messie.

L'avenir de l'Afrique au cœur de la Conférence de Brazzaville

1944, Brazzaville accueille la Conférence africaine française, dite de Brazzaville. Nombre d'historiens considèrent qu'elle a été la première étape d'une évolution qui devait mener à la décolonisation de l'Afrique.

Source : Fondation Charles de Gaulle

La conférence de Brazzaville

Du 30 janvier au 8 février 1944, alors que la victoire des Alliés sur les forces de l'Axe semble se préciser, se déroule à Brazzaville la Conférence africaine française. Elle rassemble les gouverneurs coloniaux de l'AOF, de l'AEF et de Madagascar, ainsi que les représentants des intérêts économiques et des membres de l'Assemblée consultative provisoire, sous l'égide du général de Gaulle.

La conférence doit définir les orientations futures de l'Empire et les rapports qui unissent la France à ses possessions d'outre-mer. Dans les années 1920-1930, les revendications en faveur d'une plus grande autonomie pour les colonies françaises n'avaient, en effet, cessé de s'affirmer. Le rôle décisif joué par l'Empire dans la France libre donnait à ces demandes une légitimité accrue.

La conférence de Brazzaville est organisée et présidée par René Plevin, commissaire aux Colonies du Comité français de la Libération nationale, qui a rejoint le général de Gaulle dès juin 1940. Félix Eboué – le gouverneur général de l'AEF qui a rallié le Tchad à la France libre à l'été 1940 – et Henri Laurentie – directeur des affaires politiques au commissariat aux Colonies, à Alger – sont également au cœur de cet événement.

Dans le discours qu'il prononce à l'ouverture de la conférence, de Gaulle rend hommage aux nombreux jeunes Africains qui se sont engagés pour défendre la France et

l'Empire. C'est en feignant de s'interroger qu'il rend hommage à la fidélité de l'AEF et de sa capitale à la France libre : « Où donc une telle réunion devait-elle se tenir, sinon à Brazzaville, qui, pendant de terribles années, fut le refuge de notre honneur et de notre indépendance et qui restera l'exemple du plus méritoire effort français ? »

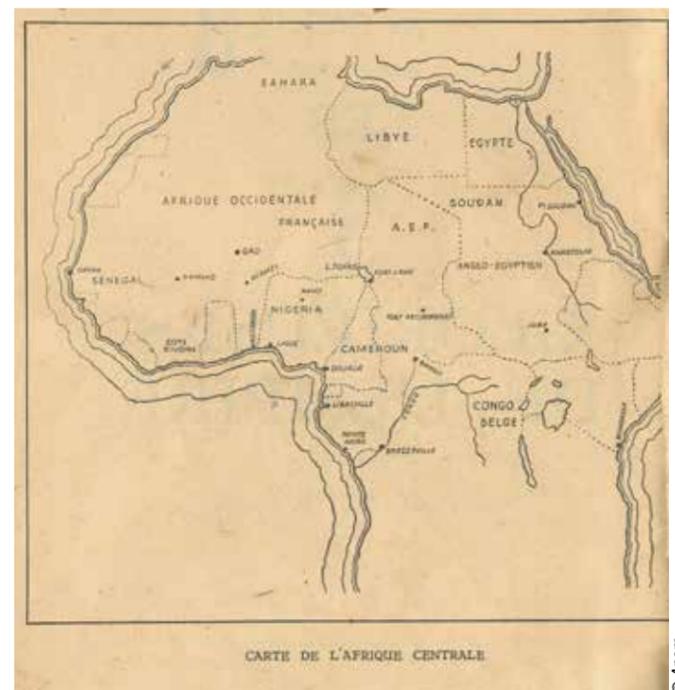
Le général de Gaulle rappelle que l'enjeu du conflit est bel et bien la « condition de l'homme » et que, dans le même temps, « la guerre elle-même précipite l'évolution » de l'empire français. Il souhaite que les habitants en puissent « s'élever peu à peu jusqu'au niveau où ils seront capables de participer chez eux à la gestion de leurs propres affaires ». Ce discours reçoit un large écho à travers tout le continent africain. Il n'ouvre pas directement la voie à l'indépendance, mais il envisage l'émancipation des territoires de l'empire français comme une nécessité à la fois politique et morale.

« Où donc une telle réunion devait-elle se tenir sinon à Brazzaville, qui, pendant de terribles années, fut le refuge de notre honneur et de notre indépendance et qui restera l'exemple du plus méritoire effort français ? »

Général de Gaulle, extrait du Discours de Brazzaville, 30 janvier 1944.



Ouverture de la réunion par le général de Gaulle. Au premier plan : René Plevin



© Anorm

Les premiers pas d'une évolution décisive

« Nous croyons que, pour ce qui concerne la vie du monde de demain, l'autarcie ne serait, pour personne, ni souhaitable, ni même possible. Nous croyons, en particulier, qu'au point de vue du développement des ressources et des grandes communications, le continent africain doit constituer, dans une large mesure, un tout. Mais, en Afrique française, comme dans tous les autres territoires où des hommes vivent sous notre drapeau, il n'y aurait aucun progrès qui soit un progrès si les hommes, sur leur terre natale, n'en profitaient pas moralement et matériellement ; s'ils ne pouvaient s'élever peu à peu jusqu'au niveau où ils seront capables de participer chez eux à la gestion de leurs propres affaires. C'est le devoir de la France de faire en sorte qu'il en soit ainsi. Tel est le but vers lequel nous avons à nous diriger. »

Général de Gaulle, extrait du Discours de Brazzaville, 30 janvier 1944

De la Communauté aux indépendances

La politique africaine du général de Gaulle après son retour au pouvoir le 1^{er} juin 1958 s'inscrit dans la continuité de la loi-cadre de 1956. Elaborée sous l'autorité de Gaston Defferre, celle-ci définit un régime d'autonomie interne pour l'Afrique noire. Les territoires élisent des assemblées au suffrage universel, pendant que des conseils de gouvernement incarnent l'exécutif.

Ces dispositions sont considérées comme une étape importante sur la voie de l'indépendance par le Rassemblement démocratique africain (RDA) de Félix Houphouët-Boigny et Modibo Keita.

Mais deux ans après le vote de la loi-cadre, de Gaulle fait face aux interrogations de plus en plus pressantes des nouvelles élites africaines. Il redoute la sécession de ces territoires, synonyme selon lui d'un affaiblissement de la France dans le monde ; mais, dans le même temps, il est conscient que la décolonisation représente un mouvement historique mondial. C'est pourquoi il propose aux Africains le principe de la libre détermination. Les populations auront le choix entre l'indépendance immédiate – sans aide de la France – et l'intégration dans la Communauté.

La nouvelle Constitution, dont la rédaction revient notamment à un groupe de travail dirigé par Michel Debré et auquel participe le jeune juriste Jean Foyer, doit en effet instituer une Communauté entre la République française et les territoires d'outre-mer qui souhaitent lui rester librement liés.

C'est pour demander aux populations de ces territoires d'adhérer à son projet que de Gaulle décide de se rendre en Afrique en août 1958. Le voyage est organisé par le ministre Bernard Cornut-Gentille et par Jacques Foccart. Il commence par une brève escale à Fort-Lamy, au Tchad, le 21 août 1958. C'est ensuite Tananarive, Brazzaville, Abidjan, Conakry et enfin Dakar. L'étape guinéenne est la seule qui se passe mal, Ahmed Sékou Touré y prononce un discours très offensif devant l'Assemblée territoriale, en présence de de Gaulle.

Le 28 septembre 1958, onze colonies d'Afrique noire (plus Madagascar) approuvent la nouvelle Constitution et intègrent la Communauté. Seule la Guinée vote « non » et accède immédiatement à l'indépendance, sans accord de coopération avec Paris.

La Constitution de la V^e République dispose que la Communauté « est fondée sur l'égalité et la solidarité des peuples qui la composent ». Régie par le titre XII de la loi fondamentale, elle est une forme politico-juridique hybride. Elle est présidée par le général de Gaulle. Le pouvoir exécutif est détenu par un Conseil composé du Premier ministre et des chefs de gouvernement des Etats membres. Mais la France conserve l'essentiel des prérogatives en matière de défense, de politique étrangère et monétaire ou de commerce extérieur...



23 août 1958, arrivée du général de Gaulle à la Maison commune de Brazzaville

© Fondation Charles de Gaulle



Le général de Gaulle accueilli par les Brazzavillois en 1958

© Fondation Charles de Gaulle

Vers l'indépendance

L'article 86 de la Constitution de la V^e République précise qu'« un Etat membre de la Communauté peut devenir indépendant ». Très vite, les dirigeants africains souhaitent que leurs pays saisissent cette opportunité d'accéder à l'indépendance pleine et entière, sans rupture des liens de solidarité avec la France. Ainsi, dès le printemps 1959, le Sénégal et le Soudan français unis en une Fédération du Mali réclament-ils solennellement un transfert des compétences

devant déboucher sur une indépendance. Il importe dès lors de réfléchir à de nouveaux rapports institutionnels entre la France et ses anciennes colonies d'Afrique noire. La loi constitutionnelle du 4 juin 1960, sans abroger les textes existants, permet à un Etat devenu indépendant de rester dans la Communauté et, inversement, à un Etat devenu indépendant, d'y adhérer. L'accession à l'indépendance de la Fédération du

Mali (20 juin 1960), puis de Madagascar (26 juin), du Congo (le 15 août, en présence d'André Malraux, représentant spécial du général de Gaulle), après celles du Cameroun (1^{er} janvier 1960) et du Togo (27 avril), s'inscrivent dans un

mouvement irréversible. C'est désormais à travers la politique de coopération que vont s'établir de nouveaux liens entre la France et l'Afrique.

Discours du général de Gaulle président du Conseil, le 24 août 1958 à Brazzaville

« Pour moi, dans ces lieux historiques, que de souvenirs remontent dans mon esprit et dans mon cœur, souvenirs que nous avons symbolisés tout à l'heure, quand nous sommes allés nous incliner devant la stèle élevée à la mémoire du gouverneur Félix Eboué ; que d'émotions, l'accueil magnifique que m'a fait la population de Brazzaville depuis hier soir...

En vérité, jamais la France ne fut plus fière de l'œuvre africaine qu'elle a accomplie, qu'elle a accomplie par l'effort de ses administrateurs, de ses soldats, de ses bâtisseurs, de ses professeurs, de ses missionnaires, avec le concours des hommes de ce pays, dans une atmosphère de sympathie, d'amitié, d'unité qui s'est révélée si souvent, et d'abord dans le sang, sur les champs de bataille.

Pourquoi la France renierait-elle son œuvre africaine en dépit de certaines démagogues qui ne font que couvrir divers impérialismes ? Cette œuvre, elle ne la renie pas, elle est prête aujourd'hui à la poursuivre dans des conditions tout à fait nouvelles, qui sont imposées par l'évolution des peuples et par le mouvement général du monde. Quelles conditions ?

En voici deux.

La première de ces conditions, c'est qu'il est naturel et légitime que les peuples africains accèdent à ce degré politique où ils auront la responsabilité entière de leurs affaires intérieures, où il leur appartiendra d'en décider eux-mêmes. Bref, de se gouverner eux-mêmes.

Le deuxième principe est cette règle, qui s'impose à tous les esprits de bon sens, que dans un monde comme il est, il est nécessaire que s'établissent de grands ensembles économiques, politiques, culturels et au besoin de grands ensembles de défense.

C'est le deuxième principe que le gouvernement de la République, sous ma direction, met à la base des propositions qu'il va soumettre dans peu de temps au suffrage de tous les citoyens

des territoires d'Afrique et des citoyens de la Métropole.

La Métropole et les territoires d'outre-mer forment ensemble une Communauté.

Quelles propositions, quel projet va être soumis au choix libre et conscient de tous ? C'est celui de la Communauté. Ce qui est proposé, c'est que la Métropole et les territoires d'outre-mer forment ensemble une communauté dans laquelle, je le répète, chacun aura le gouvernement libre et entier de lui-même, et dans laquelle on mettra en commun un domaine qui, dans l'intérêt de tous, comprendra la défense, l'action extérieure, politique, économique, la direction de la justice et de l'enseignement et des communications lointaines.

Cette Communauté aura des institutions : un président de la Communauté, un conseil exécutif de la Communauté qui réunira les chefs de gouvernement avec les ministres chargés des affaires communes, et un Sénat de la Communauté, formé par les représentants de tous les territoires de la Métropole, qui délibérera des affaires communes ; enfin, une cour d'arbitrage pour régler sans heurts les litiges qui pourraient se produire.

Cette Communauté-là, je vais la proposer à tous et à toutes ensemble, où qu'ils soient. On dit : « Nous avons droit à l'indépendance. » Mais certainement oui. D'ailleurs, l'indépendance, quiconque la voudra pourra la prendre aussitôt. La Métropole ne s'y opposera pas.

Un territoire déterminé pourra la prendre aussitôt s'il vote « non » au référendum du 28 septembre. Et cela signifiera qu'il ne veut pas faire partie de la Communauté proposée et qu'il fait en somme sécession. Cela signifiera qu'il veut poursuivre son chemin lui-même, isolément, à ses risques et périls. La Métropole en tirera la conséquence et je garantis qu'elle ne s'y opposera pas.

Mais si le corps électoral, dans les territoires

africains, vote « oui » au référendum, cela signifiera que, par libre détermination, les citoyens ont choisi de constituer la Communauté dont j'ai parlé. Alors cette Communauté sera instituée. On la fera fonctionner. Je suis sûr que ce sera pour le bien de tous.

Mieux même, à l'intérieur de cette Communauté, si quelque territoire au fur et à mesure des jours, se sent, au bout d'un certain temps que je ne précise pas, en mesure d'exercer toutes les charges, tous les devoirs de l'indépendance, eh bien, il lui appartiendra d'en décider par son Assemblée élue et, si c'est nécessaire ensuite, par le référendum de ses habitants. Après quoi, la Communauté prendra acte, et un accord réglera les conditions de transfert entre ce territoire, qui prendra son indépendance et suivra sa route, et la Communauté elle-même.

Je garantis d'avance que, dans ce cas non plus, la Métropole ne s'y opposera pas. Mais, bien entendu, la Métropole elle aussi gardera à l'intérieur de la Communauté la libre disposition d'elle-même. Elle pourra, si elle juge nécessaire, rompre les liens de la Communauté avec tel ou tel territoire, car il ne peut échapper à personne que la Communauté imposera à la Métropole de lourdes charges, et elle en a beaucoup à porter.

Je souhaite de tout mon cœur qu'elle persévère dans cette communauté, qu'elle continue à porter ses charges, qu'elle le puisse et qu'elle le veuille, mais bien entendu, elle se réservera elle aussi la liberté de ses décisions.

Voilà quelles sont les conditions dans lesquelles, je le crois, je l'espère, nous allons former cette Communauté franco-africaine qui me paraît indispensable à notre puissance politique commune, à notre développement économique commun, à notre développement culturel et, si c'est nécessaire, à notre défense, parce que nul n'ignore qu'il y a de grands dangers qui sont latents dans le monde, de grandes menaces qui pèsent au-dessus de nos têtes, et en particulier

de grandes menaces qui pèsent sur l'Afrique.

Il y a d'ailleurs dans le monde, particulièrement en Asie, de grandes masses humaines qui cherchent à s'étendre, faute d'avoir chez elles les moyens suffisants de vivre.

Bien entendu, ce processus se couvre, comme toujours depuis que les hommes sont hommes, d'un paravent idéologique. Mais, derrière cette idéologie, il y a comme toujours l'impérialisme des intérêts et, en outre, une tentative de trouver à l'intérieur de ces territoires une tête de pont politique qui facilitera l'accès et au besoin l'invasion.

Cela est clair. Quand on est un homme, et un homme libre, on n'a pas le droit de se le dissimuler, et c'est la raison pour laquelle également la France offre aux Africains, vous offre, un ensemble commun, cet ensemble commun avec elle en particulier pour pouvoir détourner cette menace.

J'ai parlé. Vous m'avez entendu. Les Africains choisiront. De toute mon âme, je souhaite qu'ils choisissent ce que je vais proposer. Je le souhaite pour eux.

Qu'ils me permettent de le dire, car il y a assez de liens entre eux et moi pour que je puisse leur parler franchement, loyalement, d'homme à homme.

Et puis, je le souhaite pour la France, car son œuvre doit se poursuivre, et pour qu'elle veuille le faire, malgré toutes les charges, il faut qu'elle s'y sente appelée par la sympathie, l'amitié de ceux qui vivent en Afrique. Enfin, je le souhaite pour le monde qui a grand besoin de voir s'établir sur les bases fermes la coopération de ceux qui veulent être et rester libres.

Vive l'Afrique ! Vive la République ! Vive la France ! »

Charles de Gaulle

REFLEXION

Le jour où le général de Gaulle rendit son honneur à la France

Si l'Histoire, la grande Histoire, ne saurait se réécrire des décennies ou des siècles plus tard, il n'est jamais trop tôt, ni d'ailleurs trop tard, pour en rappeler les heures, les jours, les mois essentiels qui l'ont vu basculer de façon imprévisible dans le bon sens. Ceci simplement parce que des humains, confrontés à des situations dramatiques, apparemment ingérables, incontrôlables ont entrepris de l'écrire au péril de leur vie, bravant des adversaires qui détenaient le pouvoir les armes à la main et comptaient imposer leur gant de fer à des nations entières.

Et c'est bien ce rappel qui inspire le numéro spécial des *Dépêches de Brazzaville* que vous tenez aujourd'hui entre vos mains, vous lecteurs assidus ou occasionnels de notre quotidien. Un rappel d'autant plus nécessaire qu'il se produit dans un temps où les cartes se rebattent sur la sphère mondiale au risque d'effacer ou de faire oublier le passé dont nous sommes les héritiers.

S'il est vrai que la libération de la France, alors que l'Allemagne d'Adolf Hitler mettait l'Europe sous son joug inhumain, a débuté le 18 juin 1940 lorsque le général de Gaulle lança depuis Londres son appel à la liberté, il est tout aussi vrai qu'elle a pris corps et qu'elle est devenue une réalité en Afrique et précisément à Brazzaville. De façon très concrète puisque ce même militaire de haut rang, après avoir effectué un bref séjour à Douala, Yaoundé et Fort-Lamy, vint à Brazzaville pour y publier le Manifeste qui donna une existence réelle à la résistance française, y créer le Conseil de défense de l'Empire, y lancer la radio qui diffuserait ses appels « au combat et au sacrifice » et faire de Brazzaville la « Capitale de la France Libre ».

Le jour où de Gaulle a rendu réellement son honneur à la France est bien le 27 octobre 1940. Une date sinon oubliée, du moins présentée trop souvent par les historiens comme presque anecdotique alors même qu'elle a marqué l'un des principaux tournants de la Seconde Guerre mondiale. Et c'est pourquoi il convient aujourd'hui, quatre-vingts

ans plus tard, d'en commémorer dignement les grandes heures en rappelant à ceux qui l'auraient oublié que la France a entrepris de se reconstruire sur la rive droite du fleuve Congo, à l'endroit même où Pierre Savorgnan de Brazza, ayant conclu son accord historique avec le Roi des Tékés, Makoko, avait jeté soixante ans plus tôt les bases de la cité qui porte toujours son nom et où il repose à jamais.

Ne jamais oublier ce que doit la France – mais pas seulement la France car c'est à Brazzaville que l'Europe toute entière a entrepris pour une large part de retrouver la paix que lui avait volée l'Allemagne nazie – à l'Afrique centrale, au Bassin du Congo dans son ensemble est assurément un devoir de ce temps. Et c'est bien ce message que nous transmettons à travers le numéro spécial que vous tenez entre vos mains aujourd'hui.

Jean-Paul Pigasse

